

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DOCUMENT ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DU 24 AOUT 2005

Le Gouvernement du Mali a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. Cette volonté répond à une double exigence : d'une part, rendre les actions de développement plus efficaces au profit des pauvres; et d'autre part, définir de nouvelles politiques, de nouveaux instruments et enfin prendre des mesures appropriées à court et moyen termes permettant au Gouvernement d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources internes et externes.

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP

Années 2003 et 2004

Août 2005

1 SIGLES ET ABREVIATIONS	4
2 RESUME	6
3 INTRODUCTION.....	9
4 EVOLUTION DE LA PAUVRETE	11
4.1 RESULTATS DE L'ENQUETE LEGERE INTEGREE AUPRES DES MENAGES (ELIM)	11
4.2 SYSTEME DE SUIVI EVALUATION DU CSLP	12
4.2.1 <i>Evaluation du système</i>	12
4.2.2 <i>Recommandations</i>	12
4.3 POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA STRATEGIE	13
4.3.1 <i>Points forts</i>	13
4.3.2 <i>Points faibles</i>	13
5 PERFORMANCE MACRO-ECONOMIQUES	14
5.1 CROISSANCE ECONOMIQUE	14
5.1.1 <i>Taux de croissance</i>	14
5.1.2 <i>Taux d'inflation</i>	14
5.2 FINANCES PUBLIQUES.....	14
5.2.1 <i>Lien Budget - CSLP</i>	14
5.2.2 <i>Recettes</i>	15
5.2.3 <i>Dépenses</i>	15
5.2.4 <i>Solde budgétaire</i>	16
5.2.5 <i>Situation de l'endettement</i>	16
5.3 SITUATION MONETAIRE.....	17
5.4 INDICATEURS	17
6 PERFORMANCE SECTORIELLES	19
6.1 AXE 1: ASSURER LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION	19
6.1.1 <i>Amélioration de la performance du secteur public</i>	19
6.1.2 <i>Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du développement</i> :	19
6.1.3 <i>Amélioration de la gestion des dépenses publiques</i>	20
6.1.4 <i>Coordination, efficacité de l'aide extérieure et réduction de la pauvreté</i>	21
6.1.5 <i>Consolidation du processus démocratique, participatif et de décentralisation</i>	21
6.2 AXE 2: DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	25
6.2.1 <i>Renforcement des services de Santé, Nutrition et Population</i>	25
6.2.2 <i>Renforcement des services d'Education et d'Alphabétisation</i>	26
6.2.3 <i>Eau potable et Assainissement</i>	28
6.2.4 <i>Habitat</i>	28
6.2.5 <i>Genre et pauvreté</i>	30
6.2.6 <i>Amélioration de la situation des enfants et des jeunes</i>	31
6.2.7 <i>Emploi et Formation professionnelle</i>	31
6.2.8 <i>Solidarité et Protection Sociale</i>	32
6.3 AXE 3: DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET DES SECTEURS PRODUCTIFS	32
6.3.1 <i>Développement des infrastructures de base</i>	33
6.3.2 <i>Développement des secteurs productifs</i>	36
7 PERSPECTIVES	44
7.1 PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES	44
7.2 PERSPECTIVES SECTORIELLES	44
8 RECOMMANDATIONS.....	46
8.1 AU TITRE DES RECOMMANDATIONS MACROECONOMIQUES	46
8.2 AU TITRE DES RECOMMANDATIONS SECTORIELLES	47
9 CONCLUSION	48
ANNEXE 1 : CADRAGE MACROECONOMIQUE 2004-2007.....	50
ANNEXE 2 : CADRAGE DE BASE DU CSLP/2002-2006.....	52
ANNEXE 3 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS ET REALISATIONS DU CSLP	54

ANNEXE 4 : SCHEMA SIMPLIFIE DU DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION DU CSLP	55
ANNEXE 5 : DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION DU CSLP	56
ANNEXE 6 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DU MALI PIB "PLUS COMPARABLE"	57
ANNEXE 7 : STRUCTURE DU PIB "PLUS COMPARABLE" 2000/2007.....	58
ANNEXE 8 : LISTE RESTREINTE INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP	59
ANNEXE 9: INDICATEURS DE TELECOMMUNICATION	63
ANNEXE 10 : EVOLUTION DE LA LOI DE FINANCES VENTILATION DES RECETTES PAR BUDGET (EN MILLIARDS DE FCFA).....	64
ANNEXE 11 : GENRE.....	66
ANNEXE 12 : SANTE.....	68
ANNEXE 14 : ELEVAGE	69
ANNEXE 15 : SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	70

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADM :	Aéroports du Mali
AGETIER :	Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures & d'Equipements Ruraux
AMADER :	Agence Malienne pour le Développement de l'Electrification Rurale
ANICT :	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APD :	Aide Publique au Développement
BADEA :	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BSI :	Budget Spécial d'Investissement
CADB :	Cellule d'Appui au Développement à la base
CAN :	Coupe d'Afrique des Nations
CAP :	Cellule d'Appui à la Privatisation
CCC :	Centre de Conseil Communal
CCF :	Consommation de Capital Fixe
CCN :	Cellule de Coordination Nationale
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMDT :	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CNDIFE :	Centre National de Documentation et d'Information de la Femme et de l'Enfant
CPN :	Consultation Pré-Natale
CRT :	Comité de Régulation des Télécommunications
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNACPN :	Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DNR :	Direction Nationale des Routes
DSRP :	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DNPD :	Direction Nationale de la Planification du Développement
DTCP3	Diptéria Tétanos Coqueluche Poliomylérite 3
EDM :	Energie du Mali
EMEP :	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
FASR :	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FAI	Fonds d'Appui à l'Insertion
F CFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FER :	Fonds pour l'Electrification Rurale
FICT :	Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
FMI :	Fonds Monétaire International
FRPC :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
HUICOMA :	Huilerie Cotonnière du Mali
IDA :	International Development Association
IDE :	Investissement Direct Etranger
IHPC :	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
MATCL :	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODHD/LCP :	Observatoire de Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté
OISE :	Organisation Informatique pour le Suivi-Evaluation
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PASAOP :	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PDDSS :	Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social
PDI :	Programme de Développement Institutionnel
PIB :	Produit Intérieur Brut
PISE :	Programme d'Investissement du Secteur de l'Education

PNIR :	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNP :	Politique Nationale de Population
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC :	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODEJ :	Programme de Développement de la Justice
PTF :	Partenaire Technique et Financier
PTI :	Programme Triennal d'Investissement
SAC IV :	Crédit d'Ajustement Structurel IV
SDR :	Service de Données Routières
Sinankouya :	Cousinage social
SOTELMA :	Société de Télécommunications du Mali
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
TDR :	Termes de Référence
TOFE :	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UA :	Union Africaine
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1 RESUME

1. Le Mali a adopté en mai 2002 pour un horizon de moyen terme (2002 – 2006) son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont la mise en œuvre intervient dans un contexte caractérisé notamment par la tendance à la baisse de l'Aide Publique au Développement (APD) et la grande vulnérabilité du pays aux chocs exogènes : sécheresse, attaque des criquets pèlerins, fluctuations des termes de l'échange, crises politiques dans la sous région. D'où l'importance des défis à relever en vue d'assurer une croissance forte, durable et réductrice de la pauvreté.
2. En dépit de cet environnement peu favorable, le Mali a enregistré ces dernières années des progrès importants au triple plan politique, social et économique comme le témoigne le niveau des indicateurs du présent rapport de mise en œuvre du CSLP pour les années 2003 et 2004.
3. En effet, la situation politique et sociale s'est améliorée au cours de la décennie passée. Ainsi, depuis 1992 des élections démocratiques (présidentielles, législatives, municipales et communales) sont organisées dans un climat politique consensuel et apaisé. Elles ont abouti en 2002 à une alternance du pouvoir dans la stabilité socio – politique qui s'est davantage consolidé avec la bonne tenue des élections locales de mai 2004.
4. Au plan institutionnel, le Mali s'est engagé depuis 1992 dans un vaste processus de décentralisation et de déconcentration qui a permis de remodeler le paysage administratif en 703 Communes, 49 Cercles, 8 Régions et 1 District, même si des lenteurs sont perceptibles dans le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales.
5. Par ailleurs des réformes importantes sont entreprises dans le cadre de la modernisation de l'Administration, l'amélioration du système judiciaire, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la délinquance financière.
6. Au plan économique et financier, le Fonds Monétaire International (FMI) a appuyé le Mali depuis 1992 sans interruption dans le cadre de trois (3) accords successifs FASR/FRPC. Ce qui a permis de rétablir la stabilité macroéconomique, la viabilité des finances publiques et la mise en œuvre de profondes réformes structurelles. Des avancées significatives ont été faites en termes de gestion des finances publiques et dans le domaine macroéconomique par la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable, des budgets programmes, des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), des manuels de procédures d'exécution de la dépense, de l'implantation et de l'expérimentation d'un modèle macroéconomique et de la création d'un Comité de Prévision et de Modélisation en 2003.

C'est ainsi qu'au niveau du secteur réel, avec la nouvelle série des PIB « plus comparables », la croissance économique a été de 4,3% en 2002, et 7,4 % en 2003. Toutefois, suite à la mauvaise campagne agricole 2004/2005, de l'invasion des criquets pèlerins, la baisse de la production d'or, la chute des cours du coton, le renchérissement des prix du pétrole, la fluctuation du dollar face à l'Euro/CFA, la croissance du PIB réel a été de l'ordre de 2,2 % en 2004.

7. Au niveau des finances publiques et de l'endettement, en reconnaissance des progrès satisfaisants accomplis par le Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes, le Mali est devenu le 7ème pays à atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) après la Bolivie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda. En 2003, le Mali a bénéficié de l'annulation totale de sa dette éligible au Club de Paris. Le montant des ressources PPTE décaissé a été de 19 milliards de FCFA en 2003 contre 24,5 milliards de FCFA prévu dans le CSLP pour la même année, soit un taux de réalisation de 78 % et en 2004 de 28,8 milliards pour une prévision de 29,6 milliards soit un taux de 97 %. Par ailleurs, les résultats encourageants du Mali lui ont valu lors de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds à Genève en mars 2004, un soutien des partenaires qui ont confirmé leur intention d'augmenter leur aide au

développement. Pour les trois ans de la période 2004-06, la Table Ronde a enregistré des déclarations d'intention d'un montant global d'environ 2,4 milliards de dollars US, soit FCFA 1.276 milliards. Cette assistance prévoyait en 2004 une aide budgétaire de 75 milliards CFA sur lesquels 33 milliards de francs CFA ont pu être mobilisés.

8. Par ailleurs, le programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques est bien avancé. En effet, la privatisation des chemins de fer est effective depuis 2003, une Cellule d'Appui à la Privatisation (CAP) de la SOTELMA est mise en place, le processus de mise en concession des Aéroports du Mali (ADM) et de privatisation de l'assistance en escale se poursuit. Concernant le secteur coton, la privatisation de HUICOMA s'est poursuivie normalement et celle de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) est prévue pour 2008.
9. Au niveau des secteurs sociaux, des avancées ont été faites même si certaines insuffisances persistent. Au titre des améliorations enregistrées on peut noter, entre autres, une évolution des allocations budgétaires destinées aux secteurs de l'éducation et de la santé. Ainsi, l'affectation des ressources budgétaires aux services sociaux essentiels a connu une tendance nettement favorable sur la période 2001- 2004.
10. En effet, la part du budget de l'éducation de base dans les dépenses budgétaires globales est passée de 6,68% en 2001 à 10% en 2003 soit un taux d'accroissement d'environ 50%. Quant à la santé, sa part dans les dépenses budgétaires globales est passée de 6,3% en 2001 à 7,1% en 2003 soit un taux d'accroissement de 12,7%.
11. S'agissant des indicateurs de santé, la proportion de la population située à moins de cinq kilomètres d'un centre de santé fonctionnel est passée de 44% en 2002 à 47% en 2004 ; elle est de 69% en 2003 contre 68% en 2002 dans un rayon de moins de 15 km. La proportion des femmes ayant bénéficié d'une consultation prénatale est passée de 54% en 2002 à 59% en 2003 et 69% (71%) en 2004, celle des accouchements assistés par un personnel qualifié de 40% en 2002 à 42% en 2003 et 46%(47%) en 2004. Le taux de couverture DTCP3 chez les enfants de moins d'un an a atteint 79% en 2003 pour un objectif annuel de 80%, contre 74% en 2002. En 2004, ce taux a été porté à 86%.
12. Pour ce qui concerne les indicateurs d'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 64,3% en 2002 à 67% en 2003 et 70,5 en 2004. Le TBS était de 72,5% pour les garçons contre 53,70% pour les filles en 2002 ; en 2003 il est de 77,9% pour les garçons contre 56,4% pour les filles ; en 2004, le taux a atteint 60 % pour les filles. Le taux moyen de déperdition a sensiblement diminué et se situe à 4,2% en moyenne par an.
13. Toutefois, au titre des insuffisances dans ces secteurs, on peut noter la faible qualité du système éducatif malien, la quasi-stagnation du taux de fréquentation des centres de santé, les problèmes liés à l'insuffisance (quantitative et qualitative) et à la faible motivation du personnel socio-sanitaire.
14. Concernant la couverture des besoins en financement, il y a la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles auprès des partenaires au développement en vue d'atteindre les objectifs du CSLP, notamment dans les secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation, le développement rural et les infrastructures de base.

En somme, pour lever les contraintes qui risquent d'hypothéquer la mise en œuvre correcte du CSLP et l'atteinte de ses objectifs, le Gouvernement doit accélérer la mise en œuvre des réformes institutionnelles, particulièrement le Plan d'Action d'amélioration et de modernisation de la gestion des finances publiques visant à terme l'aide budgétaire directe de la part des partenaires techniques et financiers.

15. Les perspectives macroéconomiques sont encourageantes avec un taux de croissance du PIB estimé à 6,1% en 2005 et 5,8% en 2006 sous tendu par une croissance du secteur agricole de 4% et d'une augmentation de la production d'or de 18% en 2005 et de 16,4% en 2006.

16. Dans le domaine sectoriel, notamment le secteur santé, le programme de développement sanitaire et social (PDSS 2005-2009), vise à améliorer la santé des populations et à corriger les principaux goulets d'étranglement de la mise en œuvre du PRODESS pour atteindre les objectifs du CSLP (gestion axée sur les résultats, fondée sur un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

2 INTRODUCTION

17. Le Mali, pays enclavé et structurellement dépendant de l'économie régionale et internationale a été fortement handicapé par une conjoncture internationale peu favorable. L'économie malienne a subi une combinaison de chocs auxquels le gouvernement a su répondre vigoureusement afin de maintenir la stabilité macroéconomique et protéger les groupes vulnérables. En effet la période sous revue (2003 et 2004) a été marquée par la crise ivoirienne, la baisse du prix du coton, le renchérissement du prix du pétrole, une pluviométrie mal répartie et l'invasion acridienne.

18. En 2003 :

- la crise ivoirienne: depuis septembre 2002, la fermeture de l'axe routier avec la Côte d'Ivoire qui est le premier partenaire commercial du Mali dans la sous région par lequel transitaient 70% des échanges commerciaux, a accru de façon exponentielle les charges récurrentes liées au transport et réduit les recettes budgétaires ;
- l'environnement économique international a été marqué par la persistance des incertitudes sur la croissance économique, singulièrement aux Etats-Unis et dans la zone Euro. Cette situation a été aggravée par la crise géopolitique en Irak avec ses corollaires ;
- le taux de croissance mondiale a connu une légère amélioration en 2003 par rapport à l'année 2002 passant de 3% à 3,2% ;
- dans la zone UEMOA, la détente sur les prix amorcée en 2002 s'est poursuivie au cours de l'année 2003, à la faveur de l'abondance de l'offre de produits vivriers. Cette bonne tenue des prix a été cependant perturbée par la hausse des cours des carburants et l'impact de la situation de crise en Côte d'Ivoire. Ainsi, l'inflation s'est située à 1,8% contre 3,1% pour 2002 ;
- le redémarrage de l'économie mondiale en 2002 s'est poursuivi en 2003 et s'est traduit par une amélioration de la demande mondiale des principaux produits de base et a induit une appréciation des prix des principales matières de base (pétrole, coton, or).

19. En 2004 :

- la persistance de la crise ivoirienne ;
- le cours du coton pour la campagne 2004-2005 a chuté de 30% par rapport à son niveau de 2003-2004, en raison d'une augmentation de la production mondiale de coton, des subventions accordées par certains pays occidentaux et à l'accroissement des rendements du coton génétiquement modifié ;
- le renchérissement du prix du pétrole : les prix du pétrole sur le marché international ont augmenté de 30% en 2004 ;
- une invasion acridienne sans précédent, une pluviométrie inférieure à la moyenne et mal répartie.

20. Face à toutes ces difficultés, le Gouvernement a procédé à :

- la diversification des ports de desserte pour l'approvisionnement du pays (Lomé, Téma, Conakry, Cotonou et Nouakchott), soutenue par des mesures de renforcement des moyens de transport, notamment le renouvellement du parc ;
- la mise en œuvre d'une politique de taxation modérée des produits pétroliers qui a contribué à stabiliser les prix intérieurs, tout en assurant les recettes fiscales tirées de ce secteur libéralisé depuis 1992 ;
- l'organisation, avec l'appui des partenaires, de la lutte antiacridienne qui a permis de limiter les effets néfastes sur la production céréalière où une baisse relative de 11,9% a été enregistrée ;
- au niveau du secteur coton, les réformes ont consisté en la libéralisation du secteur et à une maîtrise du coût de production. Un schéma de privatisation de la CMDT a été adopté et le bouclage du processus est prévu pour 2008. En vue de minimiser les risques budgétaires futurs et de renforcer le rôle des signaux des prix du marché mondial pour les producteurs et les transformateurs, un nouveau mécanisme flexible de prix aux producteurs a été mis en place.

21. Afin de limiter l'impact des chocs internes et externes sur la croissance, le gouvernement est déterminé à accélérer les réformes structurelles afin d'accroître la flexibilité et l'efficience de son économie tout en menant une politique budgétaire volontariste de réduction de la pauvreté dans le cadre du CSLP.
22. Au plan macroéconomique, le taux de croissance du PIB est passé de 7,4% en 2003 à 2,2% en 2004, contre une prévision initiale de 4,7%. Cette forte baisse est imputable à une chute de la production céréalière en 2004-2005 et celle de la production d'or en 2004.
23. Nonobstant cet état de fait, le Gouvernement malien reste déterminé à poursuivre la discipline budgétaire, en maintenant le déficit budgétaire conforme aux objectifs de la FRPC. A moyen terme, le renforcement du secteur privé et l'amélioration de l'efficience de l'économie vont sous-tendre la croissance du PIB. Les objectifs budgétaires s'inscrivent également dans le cadre de l'atteinte des critères de convergence de l'UEMOA.
24. Le premier rapport de mise en œuvre a couvert la période 2002 à juin 2003 et le présent rapport, qui couvre entièrement les années 2003-2004, permet de recadrer les objectifs du CSLP avec ceux de la loi de Finances et vise à évaluer les résultats obtenus à travers les indicateurs retenus.
25. L'objectif général est d'atteindre, sur la période 2002-2006, une forte croissance, de réduire la pauvreté et de promouvoir la bonne gouvernance. Plus spécifiquement, le CSLP vise, entre autres, à atteindre les objectifs suivants:
- Objectifs macroéconomiques :
 - o Taux de croissance annuel moyen de 6,7% (2002-2006);
 - o Taux d'investissement annuel moyen de 24,8% du PIB (2002-2006);
 - o Masse salariale / recettes fiscales : 26,2 % en 2006; Augmentation annuelle de la masse salariale: 9,6 %;
 - o Pression fiscale: 17 % en 2006 ;
 - o Déficit budgétaire: maximum 6 % en 2006 ;
 - Objectif global de réduction de la pauvreté :
 - o Diminution de l'incidence de la pauvreté de 63,8% en 2001 à 47,5 % en 2006;
 - Objectifs sectoriels :
 - o Scolarisation : Augmentation du taux de scolarisation à 75 % en 2006;
 - o Mortalité infantile: Diminution du taux de mortalité infantile à 90/1000 en 2006.
26. A cet égard, le suivi évaluation du CSLP constitue une des préoccupations majeures du Gouvernement du Mali et des partenaires au développement qui l'accompagnent dans la mise en œuvre de ses politiques et stratégies de développement. Cet intérêt est lié à la demande croissante d'informations sur les résultats et l'impact de l'aide au développement et des efforts internes dans tous les domaines, particulièrement dans celui de la lutte contre la pauvreté.
27. Le système de suivi évaluation du CSLP a pour but de permettre à tous les acteurs de participer au processus, d'être informés sur sa mise en œuvre et de vérifier que les stratégies adoptées sont efficaces pour réduire la pauvreté. Il comporte une double approche à la fois verticale et horizontale, cette dernière étant fondée sur un système de déconcentration et de décentralisation du suivi. Ce dispositif est bâti sur le maintien du processus participatif qui a présidé à l'élaboration du CSLP à travers ses mécanismes institutionnels au niveau central et régional.

3 EVOLUTION DE LA PAUVRETE

3.1 Résultats de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM)

28. Afin de mesurer les progrès enregistrés dans l'amélioration des conditions de vie des populations et d'en tirer des enseignements pour rendre plus efficaces les mesures mises en œuvre, la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) mène une Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) tous les deux ans sur la base de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) 2001/2002. L'enquête réalisée en fin 2003 est la première de cette série. L'objectif général assigné à l'ELIM est la mesure des niveaux et déterminants des indicateurs de conditions de vie de la population.
29. L'enquête a collecté une masse importante d'informations pertinentes sur les conditions de vie des ménages. Ces informations sont relatives à des domaines essentiels tels que l'accès aux infrastructures essentielles de base (établissements scolaires, structures de santé et de transport, marché de produits alimentaires, etc.), la scolarisation des enfants, l'alphabétisation des adultes, l'état de santé de la population et l'emploi.
30. De l'examen des résultats on peut retenir les constats et conclusions suivants :
- les ménages maliens sont composés en moyenne de 9 personnes et sont dirigés principalement par des hommes: 89 % contre 11 % par des femmes;
 - une amélioration de la situation économique des ménages par rapport à la situation un an auparavant: plus de deux tiers (67 %) des ménages ont estimé que leur situation économique au moment de l'enquête était meilleure à celle qui était la leur un an auparavant. Cette embellie a été ressentie plus en milieu rural qu'en milieu urbain et plus également par les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes ;
 - corrélativement à l'amélioration de la situation économique des ménages intervenue entre 2001 et 2003, la situation des biens possédés par les ménages s'est également améliorée : les ménages possèdent relativement plus de terres de culture, de bétail, d'appareils ménagers (téléviseur, radio, etc.) et de moyens de transport (vélo, motocyclette, voiture) en 2003 qu'en 2001 ;
 - une nette amélioration de certains indicateurs sociaux entre 2001 et 2003 :
 - o le taux brut de scolarisation est passé de 58 % à 67 % soit une augmentation de 16 % et le taux net a enregistré une augmentation de 17 % passant de 41 % à 48 % ;
 - o le taux d'alphabétisation des adultes a enregistré une augmentation passant de 21 % à 24 % ;
 - o la proportion de ménages qui utilisent de l'eau potable est de 68 % avec une nette amélioration en milieu rural où la proportion est passée de 59 % à 67 % entre 2001 et 2003 ;
 - o une amélioration de la proportion de ménages disposant d'électricité qui passe de 8 % à 13% ;
 - o l'accès des ménages aux infrastructures de santé s'est amélioré de 38 % à 42 % et la proportion de naissances qui surviennent à domicile a enregistré un recul passant de 55 % à 48 % ;
 - o une personne sur deux (56 %) âgée de 15 ans ou plus ont travaillé pendant les 7 jours ayant précédé l'enquête ;
 - o la proportion de l'auto-emploi a augmenté passant de 35 % à 40 % et la proportion des emplois dans le secteur privé a doublé passant de 5 % à 10 %.

Il en résulte une amélioration sensible des conditions de vie des ménages et une action significative dans le domaine de l'emploi particulièrement au niveau du secteur privé.

3.2 Système de suivi évaluation du CSLP

3.2.1 Evaluation du système

31. L'évaluation du système de suivi évaluation du CSLP depuis la mise en oeuvre du CSLP a identifié un certain nombre de difficultés et fait des recommandations qui témoignent éloquemment de l'importance des problématiques dans lesquelles la coordination du CSLP est appelée à s'investir.
32. Au niveau du dispositif institutionnel de suivi évaluation : à la fin de la troisième année de mise en oeuvre, on relève que certains mécanismes institutionnels de suivi-évaluation du CSLP (Comité d'Orientation, groupes thématiques, Comité de Pilotage, Secrétariat Technique, Comités régionaux) ne fonctionnent pas encore à souhait. Le principal problème rencontré reste celui de la faiblesse des capacités des différentes structures nationales, sectorielles et régionales chargés du suivi-évaluation (Cellule CSLP, DNSI, DNPD, ODHD, CPS, DRPSIAP, etc).
33. Au niveau des méthodes, outils, instruments et indicateurs utilisés les difficultés rencontrées peuvent être résumées comme suit:
 - le manque de situations de référence et de cibles bien définies au niveau des composantes du CSLP fait qu'il est difficile d'avoir une approche adéquate et de procéder à des analyses détaillées sur les principaux piliers stratégiques sur la base des objectifs et actions retenues et mises en œuvre ;
 - le système d'information demeure encore inapte à mesurer précisément les indicateurs de performance, étant donné le manque d'une culture de gestion axée sur les résultats tel que l'illustre la nature des rapports "trop administratifs" issus des groupes thématiques;
 - l'approche consistant à suivre la mise en œuvre du CSLP à travers le budget-programme, qui a été utilisée par les groupes thématiques ne semble pas suffisante pour apprécier les résultats intermédiaires et, de ce fait ne peut remplacer les activités de routine soulignées dans la plupart des groupes thématiques. De plus, l'on a noté peu de cohérence entre les budget-programmes des ministères et les stratégies et objectifs du CSLP ;
 - la méthodologie de préparation des rapports des groupes thématiques mérite d'être revue à la lumière des besoins et des exigences du CSLP ;
 - la fiabilité et la cohérence de l'information et des statistiques obtenues de diverses sources demeure un problème sérieux.

3.2.2 Recommandations

34. En vue d'assurer une meilleure mise en œuvre du CSLP, le rapport fait entre autres les recommandations suivantes au niveau du dispositif institutionnel de suivi évaluation du CSLP.
35. Afin que le dispositif de suivi évaluation fonctionne correctement, les mesures suivantes devraient être prises :
 - clarification et simplification du dispositif de suivi évaluation du CSLP, et considération des rôles assignés aux différents acteurs ;
 - meilleure animation des groupes thématiques (au niveau national et régional) par le Secrétariat Technique et la Cellule de Coordination du CSLP ;
 - appui technique à l'ODHD pour la réalisation des analyses thématiques sur la pauvreté à partir des résultats de l'enquête sur l'évaluation de la pauvreté, de l'enquête légère intégrée auprès des ménages et d'autres enquêtes sur les conditions de vie des populations ;
 - appui financier adéquat à l'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation afin de l'amener à mieux planifier ses activités avec une certaine visibilité et d'éviter de naviguer à vue en fonction de la disponibilité des ressources financières.

36. Au niveau des méthodes, outils, instruments et indicateurs utilisés il est nécessaire de :

- affiner et mettre à jour le Plan d'action du CSLP (prioriser les actions/projets/programmes retenus par composante, groupe de composantes par axe stratégique, indication des financements acquis ou à rechercher) ;
- procéder à une harmonisation avec le programme triennal, le budget spécial d'investissement et les budgets-programmes ;
- réviser le nombre et la nature des indicateurs retenus par composante ou domaine thématique en vue de réduire leur nombre et viser une plus grande pertinence ;
- développer une situation de référence pour les indicateurs retenus dans le système de suivi évaluation du CSLP et planifier les études et enquêtes pour ceux d'entre eux qui ne pourraient être générés par les statistiques courantes ;
- faciliter la circulation de l'information générée par le biais de la mise en œuvre du CSLP grâce à des applications informatiques compatibles et la mise en réseau des principaux acteurs du dispositif de suivi évaluation

3.3 Points forts et points faibles de la stratégie

37. L'expérience des trois années de mise en œuvre du CSLP permet d'évoquer les principaux points forts et points faibles de la stratégie afin de mieux orienter la mise en œuvre du CSLP vers son objectif global.

3.3.1 Points forts

- le cadrage annuel du CSLP avec la loi de Finances;
- un recentrage graduel des politiques et stratégies sectorielles autour des axes du CSLP (par exemple le PRODESS II, la PNP actualisée, le PISE II, etc.);
- le caractère itératif et participatif du processus de suivi évaluation du Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté est un atout important qui permet une prise en compte flexible des innovations institutionnelles. Ce cadre de référence, recentré sur un dispositif institutionnel plus opérationnel favorise le développement des stratégies de réduction de la pauvreté.

3.3.2 Points faibles

- le choix des indicateurs et leurs suivi par les départements sectoriels ;
- la faible lisibilité des liens entre les phénomènes environnementaux actuels et la structure des indicateurs;
- l'absence d'une situation de référence ;
- l'insuffisance du dispositif de collecte de données;
- les difficultés d'appropriation des procédures et mécanismes de suivi – évaluation par les différents acteurs ;
- l'absence d'une stratégie opérationnelle de mobilisation des ressources financières (internes et externes);
- la non disponibilité des indicateurs genre dans l'axe 3 du CSLP.

4 PERFORMANCES MACRO-ECONOMIQUES

4.1 Croissance économique

4.1.1 Taux de croissance

38. En 2003, le taux de croissance a été de 7,4% contre 4,3% en 2002. Cette forte croissance est en grande partie imputable à l'agriculture dont la production a été particulièrement élevée en 2003 entraînant une hausse de 18,4% du secteur primaire. Le secondaire a observé un repli suite à la baisse de la production d'or, mais aussi de la production manufacturière dominée par les usines d'égrenage. La production d'or est passée de 66,1 tonnes en 2002 à 53,6 tonnes en 2003, soit une baisse de 18,9%. Le tertiaire a connu une croissance moyenne de 8,3%. Cette forte croissance est impulsée par le commerce, et le démarrage des activités d'un deuxième opérateur de téléphone.
39. En 2004, la conjoncture économique a été marquée par le démarrage difficile de la campagne agricole 2004-2005, l'invasion acridienne qui a causé des dégâts importants sur les pâturages et la production agricole dans les zones septentrionales du pays ainsi que les contre-performances des sociétés minières.
40. Sur le plan agricole, l'année 2004 a enregistré une baisse significative de la croissance comparativement aux prévisions initiales. En effet, selon les dernières estimations, le taux de croissance du PIB n'a été que de 2,2 % en 2004 contre des prévisions initiales de 4,7%. Cette forte baisse est imputable essentiellement à la baisse de la production céréalière et de la production d'or, par rapport à 2003.

4.1.2 Taux d'inflation

41. L'inflation moyenne mesurée par la variation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) (moyenne de 12 mois), a été de -1,3% en 2003 contre 5,0% en 2002. En 2004, la variation annuelle de l'IHPC (moyenne des 12 mois) a été de -4,3%. Ce taux est largement en deçà de la norme communautaire UEMOA qui est de 3,0% au maximum. Quant au déflateur du PIB, il s'est établi en 2004 à 2,2% contre 0,3% en 2003 et -0,9% en 2002.

4.2 Finances publiques

4.2.1 Lien Budget - CSLP

42. Le lien entre CSLP et Processus budgétaire est établi à travers la lettre circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) conçue sur la base des orientations, objectifs globaux et sectoriels du CSLP. Cette lettre constitue le cadre de préparation du budget national, particulièrement du budget programme de chaque département. Le dispositif de suivi évaluation du CSLP identifie trois piliers institutionnels centraux autour desquels s'organise le suivi de la mise en œuvre des stratégies sectorielles : les départements ministériels (tous les ministères techniques), le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MPAT), les associations/groupes d'intérêt utilisateurs des services. Les piliers institutionnels, leurs interactions ainsi que les outils de Suivi-Evaluation utilisés sont présentés ci-après :
43. Le premier pilier institutionnel comprend les départements ministériels (au niveau national) ainsi que les structures et démembrements de ce département aux niveaux déconcentrés. Les départements ministériels sont responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies sectorielles qui relèvent de leur secteur. Depuis 1998, ceci se traduit par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des budgets-programmes au niveau de chaque département ministériel. Le budget-programme d'un secteur donné traduit l'ensemble des mesures et actions requises à moyen terme pour répondre à des objectifs précis. Il reflète pour chaque volet de la stratégie sectorielle, conformément aux orientations du CSLP, des objectifs spécifiques quantifiés, assortis de plans d'actions et de leurs implications financières

et budgétaires. En outre, il précise les indicateurs, les hypothèses et les sources de vérification correspondantes.

44. Le deuxième pilier dans l'organisation actuelle du système de suivi-évaluation sectoriel est composé du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère Plan et de l'Aménagement du Territoire. La Direction Nationale du Budget (DNB) et celle de la Planification du Développement (DNP) sont respectivement chargées d'assurer le suivi des budgets-programmes de l'ensemble des départements ministériels et de l'exécution du Programme Triennal d'investissement (PTI) dont la tranche annuelle constitue le Budget Spécial d'Investissement (BSI).
45. Le troisième pilier intervenant au niveau des secteurs est composé des différents groupes d'intérêt ou associations et donc de la société civile au sens large. Ces groupes d'intérêt sont caractérisés par le fait qu'ils sont en même temps utilisateurs et co-gestionnaires des services déconcentrés.

4.2.2 Recettes

46. Les recettes totales et dons qui étaient de 456,7 milliards de FCFA en 2002 sont passés à 536,5 milliards de FCFA en 2003 soit une hausse de 17,47%. Les recettes fiscales qui s'élèvent à 349,2 milliards, représentent 82,78 % des recettes totales hors dons (421,8) en 2003. Elles sont en augmentation de 14,25% par rapport à leur niveau de 2002 (306,0).
47. Les dons ont fortement augmenté passant de 85,8 milliards de FCFA en 2002 à 114,8 milliards de FCFA en 2003 notamment en raison des dons exceptionnels de l'UE et de la Banque mondiale pour palier les effets de la crise ivoirienne sur les recettes (-14,2 milliards en 2002 et -21,4 milliards en 2003).
48. En 2004, les recettes totales et dons ont atteint 558 milliards de FCFA contre 536,5 en 2003 soit une hausse de 4%. Par ailleurs les recettes totales hors dons se sont élevées à 454,7 milliards de FCFA dont 393,3 milliards de FCFA de recettes fiscales, soit une progression de 12,63% par rapport en 2003 (349,2).
49. Le montant des ressources PPTE décaissé a été de 19 milliards de FCFA en 2003 contre 24,5 milliards de FCFA prévu dans le CSLP pour la même année, soit un taux de réalisation de 78 % et en 2004 de 28,8 milliards pour une prévision de 29,6 milliards soit un taux de 97,30 %.
50. Par ailleurs, les résultats encourageants du Mali lui ont valu lors de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds à Genève en mars 2004, un soutien des partenaires qui ont confirmé leur intention d'augmenter leur aide au développement. Pour les trois ans de la période 2004-06, la Table Ronde a enregistré des déclarations d'intention d'un montant global d'environ 2,4 milliards de dollars US, soit FCFA 1.276 milliards. Cette assistance prévoyait en 2004 une aide budgétaire de 75 milliards CFA sur lesquels 33 milliards de francs CFA ont pu être mobilisés.

En résumé, on relève une progression des recettes qui augmentent de 17,47% entre 2002 et 2003 et de 4,01% entre 2003 et 2004.

4.2.3 Dépenses

51. Les dépenses totales et prêts nets qui étaient de 540,6 milliards de FCFA en 2002, se sont élevés à 569,0 milliards de FCFA en 2003 soit une augmentation de 5,3 %. Par rapport au PIB, ces dépenses représentent 22,1% en 2003 contre 23,8% en 2002, soit une baisse de 1,7 point.
52. Avec une prévision de 292,1 milliards de FCFA en 2003, le Budget Spécial d'Investissement (BSI) a été exécuté à hauteur de 69,6% contre 72% en 2002. Les réalisations ont été financées à hauteur de 69,3% par les partenaires techniques et financiers (soit 140,2 milliards de FCFA) et 30,7% sur ressources intérieures (soit 62,4 milliards de FCFA). La baisse du volume et du taux d'exécution du BSI est liée essentiellement à la baisse du volume du financement extérieur dans l'enveloppe du BSI. La faiblesse du taux d'exécution s'explique par la faible capacité d'absorption d'un certain nombre de départements liée à la lourdeur administrative dans la passation des marchés, dans l'organisation institutionnelle de la mobilisation du financement, la méconnaissance des procédures de bailleurs de fonds.

53. S'agissant de la masse salariale, sa part dans le PIB était de 3,8% en 2002 ; elle s'est établie à 3,9% en 2003, soit une légère hausse de 0,1 point de pourcentage qui s'explique par la mise en œuvre du plan de recrutement à la Fonction Publique.
54. Les dépenses totales et prêts nets ont été de 625,8 milliards de FCFA en 2004 contre 569,0 milliards de FCFA en 2003 soit une hausse de 10,0 %. Les dépenses courantes ont atteint 349,9 milliards de FCFA en 2004, dont 121,7 milliards consacrés aux salaires. Les dépenses en capital ont été de 242,2 milliards de CFA en 2004 contre 219,2 milliards de FCFA en 2003.
55. Le déficit base engagement dons exclus est passé de 151,3 milliards de FCFA en 2002 à 128,4 milliards de FCFA en 2003, soit une amélioration de 22,9 milliards de FCFA. En 2004 il se situe à 171,1 milliards. Par rapport au PIB, il s'est situé à 7,1 % en 2004, 5,7% en 2003, 7,3% en 2002. Cette amélioration de la situation des finances publiques est imputable à la bonne campagne agricole 2003/2004, et à la maîtrise de l'évolution des dépenses simultanément à la croissance des recettes entre 2002 et 2003.

Une gestion budgétaire rigoureuse a permis de maintenir une position budgétaire globale en fin 2004 conforme aux projections du programme avec le FMI. Les dépenses courantes et d'investissement ont été maintenues dans les limites du programme afin de compenser, en partie, les retards liés aux décaissements de l'aide extérieure. Les dépenses totales et prêts nets se sont élevés à 625,8 milliards de FCFA en 2004 contre 569,0 milliards de FCFA en 2003 %. Les dépenses courantes ont atteint 349,9 milliards de FCFA en 2004, contre 316,3 en 2003 et les dépenses en capital 242,2 milliards de CFA en 2004 contre 219,2 milliards de FCFA en 2003.

4.2.4 Solde budgétaire

56. L'un des axes majeurs de la stratégie gouvernementale en matière de réformes économique et financière reste l'amélioration de la situation financière de l'État par la viabilité de ses opérations financières. La politique de l'État en la matière vise l'assainissement des finances publiques par la maîtrise des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette imposable. Le ratio du solde budgétaire de base hors PPTE rapporté au PIB est passé de -0,1% en 2002 à 1,0% en 2003 et 0,1 % en 2004.

4.2.5 Situation de l'endettement

La dette extérieure

57. Au 31 décembre 2003, l'encours de la dette publique extérieure à moyen et long termes avant allègement était estimé à 1 798,7 milliards de FCFA contre 1 776,1 milliards de FCFA en 2002. La dette multilatérale représentait 74,5% de l'encours total soit 1 339,9 milliards de FCFA tandis que la dette bilatérale représentait 25,5% de l'encours total soit 458,8 milliards de FCFA. Le ratio encours de la dette publique extérieure sur PIB s'est amélioré entre 2002 et 2003 en passant de 77,3% en 2002 à 72,1 % en 2003. Le Mali bénéficie des ressources de la seconde phase de l'initiative PPTE décidée en juin 1999 à Cologne par le sommet du G7 pour laquelle il a atteint le point d'achèvement le 28 février 2003.

58. A la date du 31 décembre 2004, l'encours total de la dette publique extérieure à moyen et long termes avant allègement était de 1 705,25 milliards de FCFA dont 436,99 milliards de FCFA au titre de la dette bilatérale et 1268,26 milliards de FCFA au titre de la dette multilatérale. Sur la même période, l'allègement obtenu au titre de l'initiative PPTE était de 17,83 milliards de FCFA contre une prévision annuelle de 29,6 milliards de FCFA en 2004.

La dette intérieure

59. Au 31 décembre 2003, l'encours de la dette publique intérieure était de 78,2 milliards de FCFA contre 107,1 milliards de FCFA en 2002. Au 31 décembre 2004, la dette publique intérieure est passée à 55,4 milliards de FCFA soit une réduction de 22,8 milliards de FCFA par rapport à 2003. Cette baisse progressive s'explique par l'exécution correcte de l'échéancier d'apurement du stock existant.

4.3 Situation monétaire

Sur la base des données arrêtées¹ à fin décembre 2003, l'évolution de la situation monétaire par rapport à décembre 2002 est marquée par : une hausse des avoirs extérieurs nets (+115,7 milliards de FCFA ou 40,6%) ; une augmentation du crédit intérieur (+23,8 milliards de FCFA ou 6,2%) et un accroissement de la masse monétaire (+137,1 milliards de FCFA ou 21,9%).

Comparé à fin décembre 2003, la situation monétaire estimée à fin décembre 2004 a été marquée par une amélioration des avoirs nets (+59,7 milliards de FCFA ou +14,9 %), une hausse du crédit intérieur (+48,0 milliards de FCFA ou 11,8 %) et un accroissement de la masse monétaire (+92,6 milliards de FCFA ou 12,1 %).

4.4 Indicateurs

Les indicateurs figurant dans les tableaux ci-dessous, permettent d'apprécier l'allocation des ressources aux secteurs prioritaires et le lien CSLP-Budget.

Indicateurs de finances publiques (Source : DNB)				
N°	Indicateurs	2002	2003	2004
10.	Pourcentage des dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté	61,18 %	57,78 %	58,75 %
15.	Pourcentage des ressources financières effectivement transférées aux collectivités décentralisées		(2,442 Mds)	(2,761 Mds)
16.	Pourcentage des ressources financières transférées des administrations centrales aux services déconcentrés			29,41 %
26.	Part du budget de la santé dans le budget de l'État par rapport aux charges récurrentes	10,7% (P) 10,5% (R)	10,8 % 10,23 %	11,0 % 10,65 %
27.	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de médicaments et de vaccins	94,50 %	98,20 %	100,00 %
30.	Part du budget de l'Education dans le budget d'État	29,00 %	29,60 %	29,15 %
31.	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de matériels didactiques	99,56 %	99,74 %	99,54 %
43.	Taux d'exécution du BSI (financement intérieur) alloué à l'entretien routier	100,40 %	98,90 %	100,00 %

Principaux ratios sectoriels par rapport aux charges récurrentes (Source: DNB)				
DESIGNATION	2003	2004	2005	
Education Nationale	30,57	30,06	30,31	
Santé (sans les autres secteurs sociaux)	10,07	10,65	10,15	
Secteurs Sociaux (sans la Santé et l'Education)	6,85	8,39	8,72	
Développement Rural et Environnement	4,57	4,74	5,15	
Equipement – Transport – Urbanisme et Communication	3,60	3,92	3,85	
Forces Armées et Sécurité	16,90	16,66	16,45	
Mine, Hydraulique et Industrie	1,41	1,47	1,54	
Pouvoirs Publics et Administration	19,59	19,74	20,19	
Dotations Non Réparties	6,44	4,37	3,64	
Total	100	100	100	

¹ De la note sur l'évolution récente de la situation monétaire et de la balance des paiements et prévisions pour l'année 2004/BCEAO_N°658-SC.WAD_05/03/04.

Ratios par rapport à l'ensemble du budget (y compris le financement extérieur du Budget Spécial d'Investissement) (Source : DNB)			
DESIGNATION	2003	2004	2005
Education Nationale	13,91	15,13	15,07
Santé (sans les autres secteurs sociaux)	7,06	6,79	6,68
Secteurs Sociaux (sans la santé et l'éducation)	3,65	5,30	5,81
Développement Rural et Environnement	15,53	15,10	15,28
Equipement/Transport/Urbanisme/ Communication	14,58	14,27	12,24
Forces Armées et Sécurité	6,59	7,03	7,40
Principal et Intérêt de la Dette	10,37	9,68	9,76
Mine, Hydraulique et Industrie	3,60	3,54	5,26
Pouvoirs Publics et Administration	10,94	11,56	12,89
Dotations Non réparties	13,77	11,60	9,61
Total	100	100	100

60. La part du budget d'État allouée à l'Education Nationale est passée de 11% en 2001 à 12% en 2002 pour atteindre 14% en 2003. Le Mali a alloué en moyenne au système éducatif 3,2% du PIB entre 2001 et 2003. Concernant le budget récurrent, il est de 29,15 % en 2004 pour une cible de 32 % dans le CSLP. Dans la répartition des ressources entre les différents ordres d'enseignement, la priorité est donnée à l'éducation de base dans la perspective de l'élargissement de la base de la pyramide pour une meilleure sélectivité au sommet. Cependant l'affectation de la part importante du budget à ce sous- secteur fait face à des contraintes d'ordre démographique institutionnel, financier et culturel empêchant ainsi l'atteinte des objectifs.

Situation des indicateurs macroéconomiques de référence en 2003 et 2004
(Source : DNSI/DNP)

N°	Indicateurs par secteur/années	2002	2003	2004
Croissance accélérée soutenue				
1.	Taux de croissance réelle du PIB	4,3%	7,4%	2,2%
2.	Taux d'investissement global	18,8%	26,03%	19,48%
3.	Stabilité financière			
3.	Solde budgétaire de base sur PIB nominal	0,1%	1,0%	0,1%
4.	Taux inflation annuel	5,0%	-1,3%	-3,1%
5.	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	-4,2%	-9,4%	-5,7%
6.	Taux de pression fiscale (norme: supérieur ou égal à 17)	13,4%	15,2%	15,4%
7.	Taux service de la dette sur recettes d'exportation	15,3%	14,0%	10,0%
Pauvreté				
8.	Incidence de la pauvreté monétaire	68,3%	-	-
9.	Incidence de la pauvreté des conditions de vie	63,8%	-	-
10.	Indice de GINI	40,00 %	40,00%	40,00%

5 PERFORMANCES SECTORIELLES

5.1 Axe 1: assurer le développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance et la participation

61. Ce premier axe stratégique du CSLP vise le renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité sociale sans lesquelles aucune action de développement durable n'est possible.

5.1.1 Amélioration de la performance du secteur public

62. Activités réalisées en 2003:

- élaboration d'un Programme Décennal de Développement Institutionnel et son Plan Opérationnel visant à terme de « faire de l'Administration malienne un instrument efficace de développement et de lutte contre la pauvreté » ;
- Elaboration et publication d'un manuel de procédures d'exécution de la dépense et d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable faisant apparaître les dépenses de lutte contre la pauvreté ;
- Relecture du Statut Général des Fonctionnaires avec une harmonisation de la grille de la Fonction Publique ;
- Contrôle physique des effectifs destiné à harmoniser les fichiers de la Fonction Publique et de la solde.

Le résultat attendu de ces deux dernières activités était l'harmonisation des différents systèmes indiciaires et des grilles tout en tenant des spécificités de chaque corps et aussi d'avoir un fichier unique et fiable de gestion du personnel.

63. Activités réalisées en 2004 :

- Adoption d'un plan d'action intérimaire d'amélioration de la gestion des finances publiques (2004-2005) ;
- Elaboration du Plan Opérationnel budgétisé du Programme de Développement Institutionnel ;
- Réalisation d'un audit organisationnel des services publics centraux et déconcentrés ;
- Harmonisation des fichiers du Bureau Central de la Solde et de la Direction Nationale de la Fonction Publique.

5.1.2 Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du développement:

64. En matière de restructuration et de renforcement des services et organes:

- Mise en place du Comité de Prévision et de Modélisation (CPM) par Décret N°03-366/PM-RM du 29 Août 2003, avec pour mission « de mener et d'harmoniser les travaux de prévision et de modélisation macroéconomiques au Mali et de procéder à des recherches théoriques et méthodologiques si nécessaires » ;
- Création du Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs et Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU/SSAU) par Décret n°03-367/PM-RM du 29 août 2003 ;
- Création de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNP) par Ordinance n° 04-007/P-RM du 25 mars 2004 ;
- Création de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) par l'Ordinance n° 04-008/P-RM du 25 mars 2004 ;
- Création de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) par l'Ordinance n° 04-009/P-RM du 25 mars 2004 ;
- Création de la Direction Nationale de la Population (DNP) par l'Ordinance n° 04-010/P-RM du 25 mars 2004.

65. En matière d'élaboration de politiques et programmes, d'amélioration des outils, instruments et méthodes de planification et de gestion du développement :

- Réalisation de l'Etude sur la Mise en Cohérence des Différents Niveaux de Planification dont l'atelier de validation a été tenu du 19 au 21 mars 2003.
- Elaboration de la Politique Nationale de Population (PNP) actualisée, adoptée par le Conseil des Ministres du 30 avril 2003 ;
- Elaboration du Manuel de Procédures de Programmation et de Suivi/Evaluation des Investissements Publics au Mali, adopté par le Conseil des Ministres du 09 juillet 2003 ;
- Mise au point du Guide Méthodologique d'Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement de Cercle pour prendre en compte les horizons temporel et spatial du développement ;
- Réalisation de l'Etude sur la Planification Locale;
- Réalisation de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) dont les résultats ont été adoptés par le Conseil des Ministres du 15 décembre 2004 ;
- Elaboration du Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population (PPIP) 2004-2008 adopté par le Conseil des Ministres du 22 décembre 2004.

66. En matière de renforcement des capacités nationales :

- Organisation de plusieurs séminaires de capitalisation des expériences tests d'élaboration des schémas d'aménagement et de plans de développement de cercles ;
- Finalisation du Plan de formation 2005-2007 des agents impliqués dans la planification et de la gestion du développement au sein de l'Administration et des Collectivités territoriales en décembre 2004 ;

5.1.3 Amélioration de la gestion des dépenses publiques

67. Le plan d'action intérimaire d'amélioration de la gestion des finances publiques (2004-2005) intègre les mesures du 4ème Crédit d'Ajustement Structurel (SAC IV) et des différents projets visant la modernisation du Ministère de l'Economie et des Finances. Une gestion financière fiable étant indispensable à la réalisation des objectifs du CSLP, le Gouvernement a adopté un plan d'action relatif à l'amélioration/modernisation de la gestion des finances publiques qui s'inscrit dans la continuité des actions du Plan intérimaire 2004-2005. Ce nouveau plan intègre toutes les recommandations formulées par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) relatives à la qualité de la préparation et de l'exécution du budget d'Etat, l'intégration/interconnexion de la chaîne des dépenses et des bases de données des administrations fiscales et douanières, les fonctions de contrôle, le système de passation des marchés publics, et le suivi des dépenses financées sur ressources extérieures. Il s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : Améliorer la qualité de la préparation et d'exécution du budget ;
- Axe 2 : Développer l'efficacité des administrations fiscales et du Trésor ;
- Axe 3 : Intégrer les financements extérieurs aux procédures budgétaires nationales ;
- Axe 4 : Accroître l'efficacité et la transparence des procédures des marchés publics ;
- Axe 5 : Renforcer la gouvernance et accroître la transparence.

Des actions et risques ont été identifiées pour chaque axe ainsi que les mesures d'atténuation.

Les résultats attendus sont:

- meilleure maîtrise des dépenses de l'Etat,
- mise en place du Bureau du Vérificateur Général,
- accroissement des recettes fiscales,
- augmentation de la capacité d'absorption et de l'efficacité de l'aide,
- amélioration du suivi des dépenses d'aide publique au développement,
- meilleure efficacité du système de contrôle et augmentation de son taux de couverture,
- renforcement de la décentralisation à travers la déconcentration budgétaire et la déconcentration des procédures de passation des marchés publics,
- modernisation des structures du Ministère de l'Economie et des Finances et renforcement des capacités des agents par la formation continue.

5.1.4 Coordination, efficacité de l'aide extérieure et réduction de la pauvreté

68. Sur le plan de la coordination, un changement significatif est observé depuis 2002 en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du CSLP : tenue régulière des sessions de la Commission Mixte Mali-Partenaires et rencontres périodiques sur divers thèmes portant sur les secteurs sociaux, la réforme de l'Etat, la décentralisation ainsi que sur la gestion des finances publiques.
69. Sur le plan de la cohérence et de la synergie des activités de développement, on note une volonté affirmée des acteurs (Gouvernement, société civile et bailleurs de fonds) de faire du CSLP le cadre unique de référence pour le développement au Mali.
70. Sur le plan de l'harmonisation des procédures, on constate des efforts de la part des bailleurs visant à mieux coordonner les procédures de suivi conjoint, des ententes de co-financement ainsi que des initiatives de coopération déléguée. En l'occurrence, beaucoup plus d'études, de conditionnalités, de suivi et d'évaluation se font de manière conjointe ou coordonnée. Nonobstant cette avancée, il ressort à l'analyse que l'harmonisation des procédures n'est pas encore une réalité. L'objectif sera atteint par la mise en œuvre d'un soutien budgétaire commun et l'utilisation de procédures d'exécution nationale.

5.1.5 Consolidation du processus démocratique, participatif et de décentralisation

Le processus de démocratisation

71. La situation politique et sociale s'est améliorée au cours de la décennie passée. Ainsi, depuis 1992 des élections démocratiques (présidentielles, législatives, municipales et communales) sont organisées dans un climat politique consensuel et apaisé. Elles ont abouti en 2002 à une alternance du pouvoir dans la stabilité socio-politique qui s'est davantage consolidé avec la bonne tenue des élections communales en mai 2004.

Taux de participation aux élections communales en 2004 (Source: MATCL)			
	Inscrits	Votants	Taux de participation
REGION de KAYES	745 900	321 820	43,15%
REGION de KOULIKORO	895 240	391 418	43,72%
REGION de SIKASSO	963 523	429 644	44,59%
REGION de SEGOU	842 120	368 508	43,76%
REGION de MOPTI	756 247	398 266	52,66%
REGION de TOMBOUCTOU	300 982	161 190	53,55%
REGION de GAO	297 375	146 572	49,29%
REGION de KIDAL	49 506	18 514	37,40%
DISTRICT de BAMAKO	741 557	172 781	23,30%
Total	5 592 450	2 408 713	43,07%
Total hors Bamako	4 850 893	2 235 932	46,09%

Décentralisation/Déconcentration

72. Le Gouvernement poursuit résolument la mise en œuvre de la réforme majeure que constitue le processus de décentralisation entamé depuis 1992. Dans ce cadre, ont été conçus, élaborés et mis en œuvre des programmes nationaux d'appui aux nouvelles collectivités territoriales et de développement institutionnel. Ce processus connaît des avancées en dépit de difficultés persistantes dans les principaux aspects de sa mise en œuvre notamment le cadre juridique et institutionnel, le processus de transfert des compétences et des ressources, le dispositif d'accompagnement des collectivités territoriales, le processus de planification et de budgétisation et la mobilisation des ressources.

73. Le cadre juridique et institutionnel qui a pris forme au lendemain des élections communales de mai et juin 1999, s'est parachevé en 2002, avec l'installation du Haut Conseil des Collectivités Territoriales. Le dispositif juridique s'est enrichi en 2002, de trois décrets pris dans le domaine du transfert des compétences (santé, éducation, hydraulique rurale et urbaine), et en 2003 de quatre décrets d'application du statut général des fonctionnaires des collectivités territoriales.
74. Avec la tenue des élections communales le 30 mai 2004, le Mali a amorcé la deuxième mandature locale. Ces élections ont mobilisé la classe politique dans son ensemble et débouché sur le renouvellement des organes des 761 collectivités territoriales que compte le pays (703 communes, 49 cercles, 8 régions, et le District de Bamako). Désormais, ce sont 10.777 élus locaux contre 10.540 en 1999 qui ont la responsabilité de gérer les affaires locales. On remarque par ailleurs une progression du nombre de femmes élues au niveau national qui est passé de 4 à 7 femmes maires et de 543 à 714 femmes élues. Le taux de participation aux élections communales de 2004 s'est élevé à 43,07%. En 2002, le taux de participation était de 38,81% pour l'élection présidentielle et de 23% pour les élections législatives.
75. Le dispositif d'accompagnement mis en place avec le concours des PTF comporte deux volets complémentaires, l'un technique et l'autre financier. Il a été évalué en 2004 et enregistre des résultats importants parmi lesquels la mise en place de la Cellule de Coordination Nationale (CCN), la création de 48 Centres de Conseil Communal (CCC) animés par 27 opérateurs, la mise en place de la base de données OISE sur le site Internet du MATCL. Le volet financier a permis de mettre en place des subventions d'investissements pour plus de 2.691 projets d'investissements répartis sur l'ensemble du territoire et réalisés sous forme de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. Le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT) géré par l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) est un instrument important pour les collectivités. D'un montant de 25,354 milliards de FCFA pour l'exercice triennal 2001-2003, ce fonds est consommé à près de 96%. La quasi-totalité des collectivités (environ 94% des communes et cercles) concernées par le dispositif d'appui disposent aujourd'hui d'un plan triennal de développement et d'un budget. L'Etat prévoit chaque année une dotation pour le fonctionnement des collectivités. Cette dotation est passée de 1,40 milliards FCFA en 2002 à 1,442 milliards FCFA en 2003 et à 1,485 milliards de FCFA en 2004. Pour ce qui est du pourcentage des ressources financières transférées des administrations centrales aux services déconcentrés, les indications disponibles font état que son niveau est passé de 26,10% en 2003 à 27,91% en 2004, témoignant ainsi des efforts louables consentis pour améliorer les moyens de services déconcentrés en accompagnement de la décentralisation.
76. Malgré ces avancées notables, on note une faiblesse et une mobilisation insuffisante des ressources financières des collectivités liées au mauvais fonctionnement des structures de recouvrement, à l'inadaptation du système d'impôts locaux aux besoins de financement, à la mauvaise qualité de la gouvernance locale et à l'incivisme d'une partie des contribuables. En vue d'améliorer la mise en œuvre des réformes, il est nécessaire de renforcer le cadre juridique et institutionnel, d'améliorer le fonctionnement des collectivités territoriales, d'impulser un développement national, régional et local cohérent et durable, d'adapter l'Etat au contexte de la décentralisation.
77. L'Etat prévoit chaque année une dotation pour le fonctionnement des collectivités («décision de répartition de la dotation budgétaire pour le fonctionnement des collectivités territoriales »). La dotation est répartie entre les organes de tutelle et les collectivités.

Année	Tutelle	Fonctionnement CT	Total
2001	625 000 000	725 000 000	1 350 000 000
2002	800 000 000	600 000 000	1 400 000 000
2003	824 000 000	618 000 000	1 442 000 000
2004	848 260 000	637 000 000	1 485 260 000

Source: DNCT/DNB

78. L'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi n° 00-042 du 07 juillet 2000. L'ANICT gère un fonds, appelé Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT). Les subventions sont destinées aux collectivités pour la réalisation des investissements sous leur maîtrise d'ouvrage. Pendant la période 2001-2003, l'Etat (et ses partenaires) a pu mobiliser un montant total de plus de 25 milliards FCFA :

Engagement partenaires (Source ANICT)	
Année	Montant
2001	7 913 131 758
2002	8 037 893 663
2003	9 417 863 767
2004	9 832 228 749
Total	35 201 117 937

79. Le pourcentage des ressources financières transférées des administrations centrales aux services déconcentrés est de 26,10% en 2003 et 27,91% en 2004. Ces chiffres démontrent qu'il existe une tendance croissante du transfert des ressources des administrations centrales au profit des services déconcentrés. Ceci est très appréciable quand on sait que c'est une condition nécessaire à la réussite de la décentralisation. Il est quand même nécessaire de souligner la pertinence des difficultés liées au non transfert des compétences et des ressources. Par ailleurs, il faut noter les problèmes liés à la collecte de données sur l'indicateur « pourcentage des ressources financières transférées aux Collectivités Décentralisées » (PRODEC ; PRODESS) respectivement de l'éducation et de la santé.

Participation de la Société Civile

80. Concernant la participation et la contribution de la Société civile aux programmes de développement, la Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB) estime à 35 milliards FCFA le montant des ressources financières mobilisées en 2004 par les ONG pour la réalisation d'investissements au profit des populations. Cette participation témoigne de l'importance de plus en plus grande du rôle des ONG dans les actions de développement. Cependant, il convient d'améliorer l'implication des acteurs de la Société civile tant sur le plan quantitatif que qualitatif à travers une plus grande représentativité dans la diversité et de la pluralité des acteurs et le renforcement de leurs capacités.

Lutte contre la corruption

81. Selon le rapport 2003 sur l'indice de perception de la corruption de Transparency International, le Mali est pour la première fois classé au 78ème rang de la corruption sur 133 pays classés avec un indice de 3/10 (10 étant la perception d'une absence de corruption et moins de 2 la perception d'une corruption endémique). Il faut toutefois souligner que pour le Mali il n'y a que 3 sources d'information, soit le nombre minimal requis, ce qui relativise le résultat. Par ailleurs, 7 pays sur 10 atteignent un score de moins de 5 sur 10 dans l'IPC de 2003 qui reflète les niveaux de corruption des politiques et des fonctionnaires.

82. le département de la justice à travers le PRODEJ a pris des mesures importantes pour renforcer la transparence dans le traitement des affaires, développer les capacités et les aptitudes des Organisations de la Société Civile, renforcer les structures de contrôle. Ainsi en 2003, le Gouvernement a désigné des procureurs et des cabinets pour l'animation des pôles économiques et financiers et en 2004, il a mis en place le Bureau du Vérificateur Général et nommé des agents de police judiciaire afin de renforcer les actions de lutte contre la corruption. Par ailleurs, le PRODEJ prévoit 2,344 milliards de FCFA soit 2,5% du coût total des investissements envisagés pour la lutte contre la corruption.

Renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice

83. Dans le domaine du renforcement des capacités, les juridictions ont été dotées en équipements adéquats, la construction de la nouvelle Cour d'Appel de Bamako a démarré et la réception officielle de l'Institut National de Formation Judiciaire est intervenue.
84. Le renforcement de l'équipe des inspecteurs et la multiplication des inspections de routine sont entamés. L'étude diagnostique sur le phénomène de corruption en milieu judiciaire est réalisée en 2004.
85. Quoiqu'en deçà des normes internationales (un magistrat pour 7000 habitants), le ratio juge/habitants s'est amélioré. En 2003, le Mali comptait un magistrat pour 29 837 habitants. Ce ratio se situait à 1 pour 36 000 et à 1 pour 32 324 respectivement en 1999 et 2002.

Tableau synoptique du personnel magistrat

Services	Nombre légal	Nombre existant	Déficit
1. Cour Suprême	46	17	29
2. Cour d'appel Bamako	25	19	6
3. Cour d'appel Kayes	12	6	6
4. Cour d'appel Mopti	12	6	6
5. Tribunaux de 1 ^{ère} instance	250	147	103
6. DNATS	20	2	18
7. DNATJ	12	4	8
8. DNATPES	09	1	8
9. INFJ	03	2	1
Total	389	204	188

Source: MJ

Nombre de tribunaux par habitants

	2002 Hyp. : 11 millions	2003 Hyp. : 11,2 millions	2004 Hyp. : 11,5 millions
Nombre de juridictions par habitant	70 juridictions 01 juridiction pour 10 507 habitants.	70 juridictions 01 juridiction pour 11 700 habitants	70 juridictions 01 juridiction pour 12 500 habitants.

Source: Carte géographique des Juridictions DNAJ 2004

Culture, religion, paix et sécurité

86. L'instauration d'un climat de paix au Mali résulte de la particularité propre à la société malienne, à savoir le « Sinankouya » et de la bonne gouvernance suite à la mise en place d'institutions politiques stables. Ainsi les avancées suivantes ont été enregistrées :

- l'introduction de la culture de la paix dans les programmes d'enseignement ;
- la valorisation des mécanismes traditionnels de prévention, de gestion et de règlement des conflits et la forte implication des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la cohésion et de l'unité nationale. Ainsi, en 2003 on a enregistré le taux de 7% de règlement de conflit contre 43% en 2004 (Rapport MATCL) ;
- la tenue de rencontres à Tombouctou et à Kidal, en 2003 et à Sadiola en 2004 pour régler des litiges ;
- les Espaces d'Interpellation Démocratiques (EID) ont contribué à résoudre certains problèmes et à maintenir un climat de paix ;
- la sensibilisation de la jeunesse aux valeurs traditionnelles de tolérance et d'entraide ;
- la préservation de la laïcité de l'Etat et la consolidation de la tolérance inter et intra confessionnelles garanties par la Constitution du Mali du 25 Février 1992 ainsi que la mise en place, par le Gouvernement, de la Commission Consultative du Culte.

5.2 Axe 2: Développement humain durable et renforcement de l'accès aux services sociaux de base

5.2.1 Renforcement des services de Santé, Nutrition et Population

87. Les stratégies adoptées et mises en oeuvre dans le cadre de la réduction de la pauvreté ont été au titre de 2003 et 2004 soit consolidées, soit étendues à des zones non encore couvertes. Les résultats appréciables enregistrés en général ont permis de lever certains obstacles systémiques et d'améliorer de facto la disponibilité, l'accès, l'utilisation, la continuité et la qualité des paquets de services offerts.

Indicateurs Santé (Source : CPS/santé)		2002	2003	2004
	Année			
19	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans/ pour 1000	229	229	229
20	Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	74%	79%	85%
21	Taux de mortalité maternelle pour 100.000	582	582	582
	Taux d'accouchement assisté	40 %	42 %	46 %
22	% de population vivant dans un rayon de 5 Km d'un centre de santé fonctionnel	44%	46%	47%
	Taux de consultations prénatales	54%	59%	69%
23	Nombre moyen de consultations prénatales par femme	2,04	2	1,9
24	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	38 %	38 %	38 %
25	Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	1,9%	1,9%	1,9%

88. Pourcentage de la population située à moins de 5 km d'un CSCOM fonctionnel a progressé de 44% en 2002 à 46% en 2003 et 47% en 2004, suite à la création de 55 nouveaux CSCOM. On note une amélioration significative dans l'accès géographique aux soins. L'analyse de la mise en œuvre des activités indique la nécessité d'augmenter la couverture des populations pour les prestations essentielles en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs du Millénaire. Ceci passe en grande partie par l'utilisation des structures déjà créées (notamment les CSCOM ; pour ce faire le renforcement de leur plateau technique et la qualité des services devient une priorité. Ainsi les différentes sessions du Comité de Suivi du PRODESS auxquelles participent les partenaires techniques et financiers du département de la santé ont recommandé de mettre l'accent sur la consolidation des acquis. Ceci s'est matérialisé en privilégiant le renforcement du plateau technique et la qualité des services offerts plutôt que l'extension des CSCOM. Par ailleurs certains nouveaux CSCOM de faible population ont influé négativement sur les résultats. L'objectif fixé a été atteint en 2004. Il faut rappeler que l'accessibilité géographique est une étape pour rapprocher les prestations de santé des populations. Le PRODESS II qui a démarré en janvier 2005 a intégré ces préoccupations ; ainsi il privilégie les activités au niveau ménage, le renforcement de la stratégie avancée et des équipes mobiles afin d'accélérer l'atteinte des objectifs.

89. Taux de couverture DTCP3 chez les enfants de moins d'un an a atteint 79% en 2003 contre 74% en 2002 pour un objectif de 80% fixé chaque année. Cet objectif de 80% est dépassé en 2004 avec une réalisation de 85 %. L'analyse par région (voir tableau en annexe) montre que:

- les régions de Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako ont des taux de couverture DTCP3 de 80% et même plus chez les enfants de moins de 1 an. Des progrès sont notables dans la région de Kayes, et Koulikoro où les taux sont passés respectivement de 47% à 59% et de 63% à 72% de 2002 à 2003. La chute de ces différents taux dans les régions du Nord notamment à Gao (70% à 48%), à Kidal (56% à 18%) et l'augmentation peu visible à Tombouctou (38% à 42%) s'expliquent par le fait que les équipes mobiles n'ont pas fonctionné en raison des difficultés d'organisation des activités de stratégie

mobile et de l'insuffisance des ressources humaines pour mener les stratégies avancées. Dans le cadre du PRODESS II, le renforcement et la relance des activités de stratégies avancées et mobiles se feront en partenariat avec les collectivités territoriales et les ASACO ;

- en tenant compte de la dimension pauvreté, on note que chacune des zones de pauvreté a connu globalement une amélioration significative en matière de couverture en DTCP3 (tableau 3). Cependant les problèmes de disponibilité des ressources humaines très souvent liées aux questions de motivation ont limité la mise en œuvre optimale des activités.

90. Dans le cadre de la mise en œuvre de la 2ème phase du PDDSS, une attention particulière a été portée à la zone 1 et 2 où les stratégies avancées et mobiles seront renforcées en vue de pouvoir relever le niveau des indicateurs en ciblant les poches les plus pauvres.

91. La disponibilité des ressources humaines reste essentielle pour la fourniture optimale du paquet de prestations de soins. Des actions de plaidoyer sont développées par le ministère de la santé pour la disponibilité des ressources humaines dans ce sens, notamment au niveau périphérique. Des propositions de mesures concrètes sont également en cours d'examen pour prise de décision.

92. Proportion des femmes ayant bénéficié d'une consultation prénatale a largement dépassé les objectifs fixés pour la période. Elle est passée de 54% à 59% entre 2002 et 2003 contre un objectif de 56 % et on note une amélioration significative de la situation dans chacune des zones de pauvreté. En 2004, ce taux est passé à 69%. On remarque que des efforts ont été consentis en zone 2 où le taux de consultation prénatale est le plus bas, ce qui lui a permis de passer de 35% en 2002 à 54% en 2004.

93. Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié est passée de 40% à 42% entre 2002 et 2003. Elle passe à 46 % en 2004. On note une augmentation modérée, parfois une légère diminution des taux d'accouchements assistés dans toutes les régions. Cependant, il convient de noter que ces résultats s'expliquent en grande partie par la sous notification de l'activité. Les données ne prennent pas en compte un nombre important d'accouchements effectués par les accoucheuses traditionnelles recyclées ainsi que les données de certaines structures privées.

94. Le développement des actions pour le renforcement du système d'information et la collaboration avec le secteur privé est planifié dans le PRODESS II pour palier ces insuffisances. L'analyse des indicateurs relève la disparité entre les zones de pauvreté ; ceci est en grande partie due à des problèmes d'ordre structurel. Cependant, chaque zone de pauvreté a connu une amélioration significative des indicateurs, ce qui permet de relever l'effort notable en faveur des pauvres. Le PRODESS II qui a été élaboré sur la base des orientations du CSLP et du CDMT dans la logique de la décentralisation, prévoit le développement optimal d'interventions ciblant les pauvres ; ceci est une grande opportunité pour accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire.

5.2.2 Renforcement des services d'Education et d'Alphabétisation

95. L'éducation agit sur la pauvreté par effet d'entraînement à moyen et long terme. Toutes les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du CSLP visent la réalisation d'un certain nombre d'objectifs tels que l'égalité des chances d'accès à l'éducation, à l'alphabétisation des populations non scolarisées, à l'amélioration de la qualité de l'éducation. L'exécution du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) s'inscrit dans cette stratégie grâce à la mise en œuvre de ses quatre composantes que sont :

- la composante Accès ;
- la composante Qualité ;
- la composante Gestion Décentralisée du Système ;
- et les Questions Thématiques Transversales.

Tableau de prévisions des indicateurs de suivi du CSLP (Source : CSP/Education)						
Indicateurs	2002		2003		2004	
	Prévu	réalisé	Prévu	réalisé	Prévu	Réalisé
TBS 1 ^{er} cycle	64,00%	64,34%	67,00%	67,00%	71,00%	70,50%
TBS 1 ^{er} cycle (Filles)	52,00%	53,70%	55,00%	56,40%	58,00 %	59,90%
Ratio élèves /maîtres	74,00%	71,00%	67,00%	67,00%	60,00%	57,00%
% de redoublants du 1 ^{er} cycle.	20,00%	20,00%	18,00%	19,80%	17,00%	19,00%

96. L'analyse de ce tableau montre que l'indicateur de résultat, à savoir le Taux Brut de Scolarisation (TBS), s'est amélioré. La valeur de cet indicateur a atteint 70,5% contre un objectif de 71 % dans le CSLP et 70% dans le Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education (PISE). L'indicateur spécifique au sexe correspondant montre aussi que le taux brut de scolarisation des filles s'est situé à 60% contre un objectif de 58 % dans le CSLP et 56 % dans le PISE. Ceci montre que cet indicateur aussi a connu une nette amélioration par rapport à l'objectif du CSLP et de celui du PISE. Cela s'explique par le fait que, le scénario volontariste sur lequel repose le CSLP a une grande influence sur les objectifs fixés.

97. Les tendances ainsi amorcées doivent continuer pour permettre d'atteindre plus facilement les OMD. L'évolution des indicateurs est aussi observée au niveau du ratio élèves /maîtres qui connaît une progression depuis 2002. En effet il a atteint en 2004 dans le CSLP aussi bien que dans le PISE 57 contre un objectif de 60. L'amélioration de ce ratio résulte des efforts fournis en matière de recrutement d'enseignants et de construction de salles de classes. Cependant beaucoup reste à faire pour améliorer la qualité du système. L'efficacité interne se caractérise par une tendance positive de 2002 à 2004. Ceci est traduit par le passage du pourcentage de redoublants de 20% en 2002 à 19% en 2004. Cependant force est de reconnaître que le chiffre de 2004 est un peu en deçà des prévisions de 2004 (19% contre un objectif de 17% aussi bien dans le CSLP que dans le PISE). Pour améliorer cet indicateur, des dispositions sont prises au niveau du PISE parmi lesquelles:

- la mise en œuvre des mesures correctives impliquant un système d'évaluation basé sur le diagnostic ;
- l'affectation de maîtres chevronnés dans les classes d'initiation et d'aptitude;
- l'intensification des cours de remédiation et de rattrapage notamment pour les filles;
- l'introduction et l'utilisation des langues maternelles dans le système formel ;
- la mise à disposition d'enseignants qualifiés dans les écoles.

98. La mise en œuvre du PRODEC s'est accélérée avec le démarrage effectif du PISE financé conjointement par le Budget d'Etat et les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, le CDMT du secteur de l'Education (déjà adopté) devra permettre d'accroître les capacités de pilotage du PRODEC en liaison avec les objectifs cibles du CSLP et des OMD.

99. Les expériences menées en matière d'introduction des langues nationales au 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental à travers la Pédagogie Convergente (PC) ont mis en exergue l'amélioration notable de la qualité de l'enseignement. Le Taux moyen de déperdition a sensiblement diminué. Actuellement on enregistre 4,2% d'abandon et d'exclusion en moyenne par an.

100. Les efforts fournis ont permis d'améliorer le ratio livre/élève qui était de un livre pour trois élèves en 1996 à un livre pour un élève en 2003 et à deux livres pour un élève en 2004, dans le cadre de la politique nationale du manuel scolaire adoptée par le Gouvernement. Le Ministère de l'Education s'emploie à mettre en place une stratégie efficace de distribution et d'utilisation des manuels. Quant au mobilier scolaire, on note une insuffisance tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

5.2.3 Eau potable et Assainissement

101. D'importantes réformes d'ordre institutionnel de même que des actions majeures sont menées dans ce secteur. Il s'agit entre autres de:
- la création des services régionaux et sub régionaux de l'Hydraulique et de l'Energie dans le cadre de la Décentralisation (Décret n°369 du 19 juillet 2002) ;
 - l'adoption du Décret n° 02-315 du 4 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine ;
 - la modernisation de la base de données SIGMA (Système d'information géographique du Mali) et élaboration de la Carte de l'eau.
102. La situation de l'approvisionnement en eau potable a connu une nette amélioration au vu des différents indicateurs dans le tableau ci-dessous. En 2003, 24.562 points d'eau modernes ont été recensés. Toutefois, les zones rurales présentent encore un faible taux de couverture avec 60,6% de la population. Pour l'année 2004 le nombre cumulé de points d'eau modernes réalisés est de 25.149 et le taux de couverture des besoins en eau de la population en milieu rural avoisine les 62,5%.

Evolution des indicateurs d'eau potable (Source: CPS/MMEE)				
N°	Indicateurs sectoriels	2002	2003	2004
1.	Taux d'accès à l'eau à partir de robinet au Mali	7,9%	8,3%	8,3%
2.	Taux d'accès à l'eau à partir du réseau EDM au Mali	12,7%	13,4%	15,7%
3.	Taux d'accès à l'eau potable dans les centres urbains et semi-urbains du Mali	57,1%	59,0%	66,3%
4	Pourcentage de villages bénéficiaires d'au moins un point d'eau moderne	84,0%	81,4%	83,0%
5	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	56,9%	60,6%	62,5%
6.	Taux d'accès à l'eau potable au Mali	57,0%	60,1%	63,7%
7	Nombre de forages et de points d'eau modernes	23.034	24.562	25.149

(NB: Les chiffres incluent les données des ONG et autres structures non gouvernementales))

103. L'absence de données sur la plupart des indicateurs relatifs à l'assainissement ne permet pas de faire ressortir l'état de l'évolution de la tendance dans le domaine. Au plan institutionnel le Mali s'est doté d'un cadre de lutte contre les pollutions et nuisance avec l'élaboration du Plan national d'assainissement et la Création de la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DNACPN) et de ses démembrements.

5.2.4 Habitat

104. Afin d'améliorer l'accès des populations à faible revenu à un habitat décent et trouver des solutions aux contraintes identifiées, le Gouvernement a mis en place une politique d'urbanisme et d'habitat visant les objectifs ci-après : i) l'accroissement de l'utilisation des techniques locales dans la construction de logements ; ii) l'accroissement du nombre de logements accessibles (à moindre coût) pour les pauvres ; iii) l'amélioration des conditions d'assainissement des quartiers insalubres ; iv) la facilitation de l'accès au crédit logement pour les pauvres ; v) la réhabilitation des quartiers spontanés ; vi) l'élaboration de Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU).
105. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement entend s'appuyer sur les stratégies suivantes: i) promotion des techniques de construction en matériaux locaux durables dans les milieux défavorisés ; ii) développement d'industries locales de production des matériaux de construction ; iii) diversification des mécanismes et des sources de financement du logement ;

iv) dynamisation d'un marché foncier et immobilier afin de permettre l'accès aux terrains et aux logements au plus grand nombre ; v) appui aux sociétés immobilières, en vue de promouvoir l'habitat social.

106. Pour réduire le coût de construction, des unités nationales de production ont été créées, des technologies alternatives ont été mises au point avec la valorisation des matériaux locaux. Malgré ces actions, l'écart entre les besoins croissants en logement et la paupérisation urbaine demeure considérable. Face à cette situation, le Gouvernement a élaboré une politique de logement concrétisé à travers le Programme National de Logement (PNL) et la création de deux institutions de référence : la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) spécialisée dans le financement de l'habitat et l'Office Malien de l'Habitat (OMH), mécanisme de financement agissant en complémentarité avec la BHM en vue de réduire le coût du logement. Cet état de fait a incité l'Etat à entreprendre un programme de construction de 3500 logements sociaux entre 2003 et 2008.

107. Les différentes réalisations effectuées par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme dans le cadre de l'amélioration de la vie des populations conformément aux objectifs du CSLP sont les suivantes :

- en 2003, l'Office Malien de l'Habitat (OMH) a réalisé deux logements expérimentaux en brique cuite. Par ailleurs, l'Etat dans sa politique de promotion des logements sociaux, a accordé des facilités aux promoteurs immobiliers leur permettant ainsi de réaliser en 2003, mille trois cent trente (1330) logements.
- en 2004, 1008 logements sociaux ont été inaugurés à Yirimadio (Bamako).

Répartition des postulants par sexe et statut professionnel					
Sexe	Hommes	Femmes	TOTAL	%	
Statut professionnel					
Salarié	2037	1213		3250	
Non salarié	740	633		1373	
Maliens de l'extérieur	446	81		527	
TOTAL	3223	1927		5150	

(Source : MHU)

Répartition des bénéficiaires par sexe et statut professionnel					
Sexe	Hommes	Femmes	TOTAL		
Statut professionnel					
Salarié	385	241		626	
Non salarié	169	127		296	
Maliens de l'extérieur	71	15		86	
TOTAL	625	383		1008	

(Source : MHU)

Il ressort de l'analyse de la situation des 1008 logements que le taux de satisfaction de la demande exprimée a été de 19,6 %. En effet, sur 5150 postulants, 1008 ont pu bénéficier de logements sociaux. La majorité des postulants était des hommes (62,6 %). On note que le taux de satisfaction par sexe a été respectivement de 19,4 % et 19,9 % pour les hommes et les femmes. La répartition des logements par statut de bénéficiaire a été de 62,1%, 29,4% et 8,5%, respectivement pour les salariés, les non-salariés et les maliens de l'extérieur.

Il ressort de cette analyse que beaucoup d'effort reste encore à fournir pour faire face à la forte demande de logements sociaux.

5.2.5 Genre et pauvreté

108. Le gouvernement accorde une importance particulière à la dimension du genre dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, compte tenu du fait que les femmes sont plus vulnérables.

Genre et Participation aux échéances électorales

Taux de candidatures et d'élus aux élections générales 2002-2004									
	Candidatures				Elus				
	Homme	%	Femme	%	Homme	%	Femme	%	
Présidentielles	22	100	0	0	1	100	0	0	
Législatives	910	89,8	103	10,2	132	89,8	15	10,2	
Communales	65 592	87,9	9 080	12,1	10 030	93,4	720	6,6	

Source : CNDIFE

Le nombre de candidatures de femmes aux élections législatives et communales est peu élevé, le pourcentage % d'élues s'avère plus significatif pour les élections nationales que locales.

Genre et emploi dans la fonction publique

109. Il ressort du tableau ci-dessous, que la quasi-totalité des fonctionnaires de la catégorie A sont des hommes (90,1%). Le niveau de représentation des femmes dans les différentes catégories diminue lorsque le niveau de la catégorie est plus élevé sauf pour la catégorie "autre personnel" où les femmes sont sous représentées (gardiens, chauffeurs, plantons). L'emploi dans la fonction publique est l'apanage des hommes dans la mesure où plus de trois quarts des fonctionnaires sont des hommes (plus précisément 78,8%). De l'examen du tableau il ressort que la plupart des femmes employées par la fonction publique appartiennent à la catégorie intermédiaire B2 (41,8%). Ce constat est vrai des hommes aussi. Seuls 17,7% des femmes employées par la fonction publique relèvent de la catégorie A, alors que chez les agents masculins de l'Etat, 20,2% sont des cadres supérieurs.

Répartition du personnel de la fonction publique selon la catégorie et le sexe en 2002
(Source : MFPT)

Catégorie	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A	7 355	90,1	806	9,9	8 161	100,0
B2	13 928	77,3	4 084	22,7	18 012	100,0
B1	2 732	66,1	1 399	33,9	4 131	100,0
C	3 540	65,1	1 895	34,9	5 435	100,0
Autre personnel	8 788	84,7	1 584	15,3	10 372	100,0
TOTAL	36 343	78,8	9 768	21,2	46 111	100,0

Genre et microfinance

110. Les femmes de 18 ans et plus, bien que majoritaires (plus de 51 %) dans cette tranche d'âge ont nettement moins accès au micro-crédit comparativement aux hommes. En effet, le taux de sociétariat des hommes est nettement plus élevé que celui des femmes. Cependant l'écart entre les deux taux diminue de 2003 à 2004. Ceci se justifie par le fait que l'effectif des femmes sociétaires a augmenté de 20 % tandis que celui des hommes sociétaires n'a augmenté que de 10 % entre 2003 et 2004. Il apparaît ainsi que des efforts remarquables sont déployés pour un plus grand accès des femmes au micro-crédit.

Pourcentage de sociétaires ayant accès au crédit		2003	2004	2004/2003
Effectifs de 18 ans et plus	Hommes	2.416.057	2.460.801	1,85%
	Femmes	2.657.913	2.704.040	1,74%
	Total	5.073.970	5.164.841	1,79%
Nombre de sociétaires	Hommes	389.375	427.069	9,68%
	Femmes	238.496	286.699	20,21%
	Total	627.871	713.768	13,68%
Taux de sociétariat	Hommes	16,12 %	17,35 %	1,08%
	Femmes	8,97 %	10,60 %	1,18%
	Total	12,37 %	13,82 %	1,12%

Source : CAS-SFD/DNP

5.2.6 Amélioration de la situation des enfants et des jeunes

Nombre d'enfants enregistrés à la naissance

111. Le nombre d'enregistrements à la naissance passe de 223 049 en 2000 à 249 079 en 2001, accusant un accroissement relatif de 11,7%. En s'établissant à 246 277 en 2002, il a baissé de 1,1%. Selon les données de l'état des lieux du système d'état civil malien (mars 2004), le nombre de jugements supplétifs a crû de 23 857 en 2000 à 29 156 en 2001, d'où un taux de progression de 22,2%. Le niveau de 34 512 observé en 2002 traduit une hausse de 18,4% par rapport à la situation de 2001. L'augmentation du taux des jugements supplétifs est une situation inquiétante car elle se fait au détriment de l'enregistrement à la naissance.

Jeunesse

112. Au titre des principales activités menées de 2002 à 2004, on retient :

- en 2002: formation de 35 jeunes en entreprenariat jeunesse au Camp de Jeunesse de Soufouroulaye ;
- en 2003 : formation de 35 jeunes à la fabrication de matériels d'animation sportive ;
- en 2004 : lancement officiel des activités des Camps de jeunesse : lors de ce lancement, 60 jeunes ont été formés dans 3 corps de métier : mécanique auto, menuiserie métallique, savonnerie. Sur les 60 jeunes, 43 ont pu être insérés dans la vie active soit 71 %.

5.2.7 Emploi et Formation professionnelle

113. Il ressort de l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPAM) que la situation de l'emploi est préoccupante au Mali au regard du taux d'activité qui est l'ordre de 46,8%. Ce taux est de 58,4% pour les hommes contre 41,6% pour les femmes. La proportion d'actifs occupés est de 42,6% dans le secteur primaire et de 41,6% dans le tertiaire et seulement 15,8% dans le secondaire.

114. Bien que la proportion des emplois réguliers ait connu une stagnation entre 2001 et 2003, celle des actifs installés à leur propre compte a enregistré sur la même période une augmentation (35% en 2001 à 40% en 2003). Quant au taux de sous emploi, il enregistre une baisse passant de 23% à 5% sur la période (voir ELIM, 2004). Le taux de chômage global est passé de 3,1% en 1997 à 8,8% en 2004 avec l'avènement du phénomène de chômage en milieu rural. Cependant le chômage reste plus élevé en milieu urbain (12%). Le taux de chômage des diplômés se situe dans l'ordre de 18%.

115. Face à l'acuité du chômage et du sous emploi, le gouvernement a élaboré un programme national d'action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté (PNA/ERP) et un programme emplois jeunes (PEJ) a vu le jour en 2004 avec pour ambition d'offrir aux jeunes, le maximum d'opportunités d'emplois tant dans le domaine de l'emploi salarié que de l'emploi indépendant.

116. L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel en 2001 restitue l'image d'un marché du travail profondément en difficulté avec un sous emploi massif et une inadéquation entre demande et offre de travail.

5.2.8 Solidarité et Protection Sociale

117. Le domaine de la protection sociale et solidarité contribue à l'amélioration des performances sectorielles par la contribution à la construction des infrastructures sociales, mais aussi par l'amélioration de leurs accessibilités par l'amélioration des revenus, le renforcement des capacités des bénéficiaires et la couverture des risques sociaux des populations. Pour la période 2002-2004, la mise en œuvre des stratégies dans le domaine de la solidarité et de la protection sociale a donné les résultats suivants :

118. En matière de protection sociale

Situation des effectifs des assurés et des actifs de l'INPS

Année \ Rubriques	2002	2003	2004
Assurés	246 704	249 875	219 213
Actifs	154 622	157 416	120 741
Allocations	63 260	67 325	58 826
Nouveaux dossiers	2 123	2 059	6 843
Pensionnés	26 911	28 156	37 782
Rentiers	1 911	2 288	1 864

(Source : INPS)

119. En ce qui concerne la mutualité, il existe actuellement 75 mutuelles au Mali dont 39 agréées. Les mutuelles couvrent environ 80 000 personnes (environ 0,6% de la population) toutes prestations confondues dont environ 40 000 personnes pour le risque maladie (environ 0,3% de la population). En ce qui concerne les sociétés coopératives, nous pouvons noter qu'il existe 2 545 sociétés coopératives enregistrées conformément à la loi 01-076. Ces sociétés coopératives sont essentiellement : artisanales, multifonctionnelles, agro-pastorales, agricoles, de production, de consommation, d'habitat, de services, de promotions de la culture, de pêche etc. En ce qui concerne les associations, de nos jours, environ 8000 associations sont enregistrées au niveau du MATCL.

120. En matière de solidarité l'année 2003 et 2004 ont été marquées par les principaux événements suivants :

- l'organisation de l'opération «Faso Dambé», campagne de collecte de fonds en faveur des maliens rapatriés de Côte d'Ivoire, qui a permis de mobiliser 362 millions de FCFA.
- l'organisation d'une soirée de Télésolidarité qui a permis de collecter près de 40 millions de FCFA en faveur des malades mentaux.
- le dépistage du cancer de sein dont 300 femmes ont bénéficié et la prise en charge de 12 malades ;
- l'attribution de 1000 logements sociaux à leurs bénéficiaires ;
- l'assistance financière aux victimes des incendies survenus au marché de Sévaré et celui survenu au campement des pêcheurs de Badalabougou ;
- l'organisation des 9ème et 10ème éditions du mois de la solidarité.

5.3 Axe 3: développement des infrastructures de base et des secteurs productifs

Le développement des infrastructures et l'appui aux services productifs ont pour objectif d'améliorer l'environnement économique pour une meilleure rentabilité des facteurs de production en vue d'attirer les investissements, créer des emplois, distribuer (et redistribuer) des revenus, accumuler des richesses, et faire reculer la pauvreté.

5.3.1 Développement des infrastructures de base

Les infrastructures de transports

Infrastructures routières

121. Afin d'améliorer les conditions de vie des populations maliennes et réduire la pauvreté, le Gouvernement a engagé de vastes réformes dans le sous-secteur des transports. Les résultats de la mise en œuvre du CSLP pour 2003 et 2004 sont encourageants et les indicateurs bien orientés dans le domaine du désenclavement intérieur et extérieur.

Indicateurs	Réalisations de 2002	Réalisations de 2003	Réalisations de 2004
Nombre de km de routes bitumées réhabilitées	136	282	160
Nombre de km de routes en terre moderne construites	100	8	185
Nombre de km de pistes construites		246	232
Nombre de km de routes bitumées entretenues	3024	3028	3437
Nombre de km de routes en terre moderne entretenues	5976	6012	6059

Source : CPS/MET

122. Le faible taux d'exécution observé en 2003 au niveau des routes en terre moderne (5,84%) s'explique par les énormes retards observés dans l'exécution des projets Kita - Krouninkoto (99 km) et Didiéni Goumbou - Nara (176 km). En effet les entreprises chargées de réaliser ces travaux étaient dépourvues de matériels lourds (engins de terrassement) et de personnels qualifiés. Le faible taux de réalisation des routes en terre moderne en 2004 s'explique par la résiliation du marché de Niono-Nara (242 Km) suite à la faillite de l'une des entreprises du groupement chargée de l'exécution des travaux.

123. D'importantes réformes institutionnelles ont été entreprises depuis 2002 par les autorités afin d'assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays et permettre la circulation des personnes et des biens. Il s'agit notamment de :

- la création de la Direction Nationale des Routes (DNR) et du Service des Données Routières (SDR) ;
- la réalisation d'une étude sur la classification du réseau routier du pays ;
- la mise en place de l'Autorité Routière, consacrant ainsi la privatisation de l'entretien routier par la suppression des travaux en régie et la dévolution de l'entretien courant des routes à l'entreprise.

124. D'une manière générale, l'impact des projets routiers est considérable dans l'économie malienne. En plus de l'augmentation des recettes fiscales et douanières qu'ils engendrent au niveau des finances publiques, les différents projets routiers participent largement à la lutte contre la pauvreté dans le pays. En effet, bien qu'il n'y ait pas de statistiques disponibles, chaque projet peut en moyenne créer une centaine, voire plusieurs centaines d'emplois directs et indirects.

125. Par ailleurs la construction des routes a permis aux paysans des différentes zones concernées d'écouler leurs productions agricoles vers les centres de consommation, ce qui a contribué à augmenter leur pouvoir d'achat. La santé et le niveau d'éducation des populations rurales se trouvent renforcés grâce à une proximité plus accrue au niveau des centres de santé et des écoles.

126. Le nombre croissant de victimes d'accident de route indique la nécessité de renforcer les dispositifs de sécurité routière.

Infrastructures aériennes

127. Le processus de mise en concession des Aéroports du Mali (ADM) se poursuit ainsi que la création d'une compagnie nationale de transport aérien et la privatisation de l'assistance en escale.

Infrastructures ferroviaires

128. La mise en concession de la Régie du Chemin de Fer a été menée à bien conjointement avec le Sénégal. Un plan social a été adopté et son financement est assuré par le Budget d'Etat et la Banque Mondiale (IDA). Un consortium privé franco-canadien, concessionnaire pour une durée de 25 ans, a déjà repris l'exploitation de la ligne ferroviaire. Il s'est engagé à accroître le tonnage transporté par an (qui est de 300.000 tonnes/an) et à améliorer sensiblement la qualité et la sécurité du service offert à la clientèle.

129. Si le nombre de voyageurs transportés en 2003 se chiffre à 405 842, en 2004, ce chiffre est estimé à 343 490. La tendance à la baisse s'explique par les difficultés liées au démarrage de la concession, à la faiblesse du parc roulant (locomotives et wagons) et à l'état de dégradation de la voie surtout du côté sénégalais (déraillements fréquents de trains à partir du 1er trimestre 2004). Par contre, le tonnage marchandises transporté en 2004 connaît une augmentation de 4% par rapport à 2003 (respectivement 253 148 tonnes et 243 130 tonnes).

130. Les textes de création de l'AGERROUTE ont été adoptés en 2004. Les stratégies sectorielles dans le domaine du désenclavement intérieur et extérieur révèlent quelques faiblesses: si l'Autorité Routière est créée, il convient de signaler que le financement de l'entretien routier n'est pas encore assuré entièrement sur les ressources déterminées par ses textes (redevances sur la charge à l'essieu des véhicules admis à la circulation, redevances sur les produits pétroliers et redevances de péage/pesage). En outre de nombreuses insuffisances au plan organisationnel et opérationnel entravent la mise en œuvre diligente des réformes engagées. Il s'agit notamment :

- du retard dans l'acquisition de bateaux à faible tirant d'eau lié à un ensablement continu du lit du fleuve Niger ;
- des pesanteurs dans l'acquisition de locomotives et wagons pour améliorer le transport des passagers ;
- des difficultés liées à la mise en concession des ADM ;
- du faible niveau de desserte des lignes aériennes de l'intérieur ;
- des coûts élevés de transport appliqués sur les lignes intérieures.

Les infrastructures de communication

131. En 2004, le Mali comptait globalement 3,37 lignes téléphoniques pour 100 habitants, proche de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne qui est de 3,8 lignes téléphoniques pour 100 habitants. Avec d'une part, l'automatisation et la numérisation de l'ensemble du réseau de la SOTELMA, et d'autre part, la politique du Gouvernement de l'libéralisation du secteur, qui a permis l'arrivée en 2003 d'un deuxième opérateur de télécommunication, la télédensité est passée de 1,02 en 2002 à 2,81 en 2003 et 3,37 lignes pour 100 habitants en 2004. Cette politique de libéralisation a également eu un impact positif sur les tarifs de communication qui ont fait l'objet de baisses sensibles à partir de janvier 2003. Ces baisses vont de 20 à 78 % pour les communications internationales, 12 à 87 % pour les communications interurbaines et 40 % pour les communications locales. Cependant, la couverture du pays reste inégale avec notamment une faible télédensité dans le monde rural (0,07 %). Des efforts importants sont donc à poursuivre pour qu'un maximum de citoyens ait accès au téléphone. Le pourcentage de la population couverte par la radio s'est accru entre 2003 et 2004 passant de 76% à 95%. L'évolution des principaux indicateurs du secteur est donnée en annexe.

Evolution des indicateurs de l'audio - visuel

132. Le pourcentage de la population couverte par la radio s'est accru entre 2003 et 2004 passant de 76% à 95%. Les efforts conjugués des populations à s'équiper (environ un million de nouveaux récepteurs achetés entre 2003 et 2004) et les radios de proximité qui ont exécuté leurs prévisions de 2003 à plus de 100%, expliquent une telle embellie. S'agissant des localités

couvertes par la diffusion télévisuelle, le pourcentage reste timide. La variation enregistrée entre 2003 et 2004 n'est que de 6 points de pourcentage. Le coût élevé des équipements numériques lié à la faiblesse des ressources allouées au secteur de l'audio – visuel explique un tel constat.

Indicateurs	Valeurs en 2003		Valeurs en 2004	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Nombre de récepteurs radiophoniques existants	1 500 000	1 600 000	2 100 000	2 000 000
Nombre de communes couvertes par la radio rurale (abritant une radio de proximité)	175	200	230	220
Pourcentage de la population couverte par la radiodiffusion	80%	76%	90%	95%
Pourcentage de localités couvertes par la diffusion télévisuelle	80%	70%	85%	76%

Source : MCNT

Evolution des Indicateurs NTIC

133. Depuis l'établissement du Nœud National Internet par la Sotelma en 97, la bande passante, le nombre de FAI, de Cyber cafés, de TCP, d'Internautes, etc ne cesse d'augmenter, bien que le phénomène soit plus urbain que rural. En plus, l'étroitesse de la bande passante ne facilite pas encore l'utilisation professionnelle d'Internet. En définitive les réseaux et services de communication du Mali présentent les caractéristiques suivantes :

- une faible densité téléphonique ;
- un faible taux de pénétration dans les zones rurales ;
- une couverture des services de télécommunication inégalement répartie entre les zones urbaines et les zones rurales ;
- un faible niveau de connectivité Internet.

Indicateurs NTIC	Valeurs 2003		Valeurs 2004	
	Ciblées	Réalisées	Ciblées	Réalisées
Bandé passante Internet (en Mb)	ND	6		39
Nombre de Ministères connectés			5	5
Nombre de Services connectés			5	5
Nombre de Techniciens formés			2	10
Nbre de Communes connectées				27
Nombre de Cyber Café				75
Nombre TCP				2
Nombre de FAI	ND	13	ND	20
Nombre de CMC				2
Nombre de CLIC			13	12
Nombre d'internautes				50 000
Nombre de sites web créés				300

Source : MCNTI

134. Dans le domaine des postes, l'Office National des Postes (ONP) dispose au 31/12/2004 d'un réseau de 78 bureaux de poste. La densité postale nationale est de 1 point de contact pour 121.495 habitants. La réforme postale en cours, en tant que stratégie censée transformer l'opérateur public en une entreprise compétitive axée sur le client, est un investissement profitable à l'économie nationale.

Le développement du secteur énergétique

135. Le taux de desserte national électrique est passé de 12% en 2002 à 13% en 2003. Cette augmentation s'explique d'une part, par l'accroissement du nombre de nouveaux abonnés ainsi que des puissances installées tant au niveau des Réseaux Interconnectés (RI) qu'au niveau des Sociétés de Services Décentralisés (SSD) et auto-producteurs. D'autre part, cette augmentation s'explique par des directives prises à travers la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) pour réduire de manière substantielle les tarifs d'électricité (1ère tranche sociale) en 2003 de 10% et 2004 de 8,6%.
136. L'accent a été mis sur la valorisation du potentiel hydroélectrique et l'amélioration de l'environnement institutionnel pour attirer d'autres opérateurs. En 2003, la production hydroélectrique a augmenté de 21,7% par rapport à 2002 grâce à l'augmentation de la production de la centrale hydroélectrique de Manantali. Ainsi, la part de l'hydroélectrique dans la production totale d'électricité est de 61,93% en 2003 contre 50,4% en 2002. La part du thermique dans la production totale d'électricité est en baisse, passant ainsi de 49,59% en 2002 à 38,07% en 2003.
137. Il faut aussi noter une amélioration du rendement global d'exploitation du réseau de EDM SA qui passe de 72,8% en 2002 à 73,6% en 2003, grâce à une diminution des pertes. La quantité de gaz butane consommée a légèrement augmenté grâce à la politique de subvention de ce produit. Les actions menées en 2003 ont concerné: la liquidation des montants de subvention de gaz butane dus aux opérateurs privés (TOTAL, MOBIL, SODIGAZ), la mise en place de l'AMADER qui est chargée de la mise en œuvre du Projet Energie Domestique et Accès aux Services de Base en Milieu Rural et comprend un grand volet pour la promotion de l'énergie domestique.
138. Le démarrage du Projet Energie Domestique et Accès au Service de Base (PEDASB) en milieu rural avec comme objectifs: l'accélération de l'usage de l'énergie moderne en zone rurale et péri-urbaine, la promotion de la gestion forestière à base communautaire, le renforcement des processus de réforme du secteur de l'énergie et institutions apparentées.
139. Les contraintes à ce niveau reposent sur l'absence de politique énergétique unifiée, de normes nationales excepté celles des installations électriques intérieures et de cadre formel de concertation entre les acteurs du secteur.

5.3.2 Développement des secteurs productifs

Domaine de l'environnement

140. La Constitution du Mali, en son article 15 stipule : «Toute personne a droit à un environnement sain ; la défense, la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'Etat ». Aux termes de la loi n° 01-020 du 30 mai 2001, relative aux pollutions et aux nuisances, l'environnement est « un ensemble perçu comme une entité, dans un espace et en un temps donné, des facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur l'espèce humaine et ses activités et sur les espèces animales et végétales ». Dans cette optique, le Mali a signé et ratifié une trentaine de conventions, accords et traités internationaux relatifs à l'environnement. Au regard de ces différents engagements, le Mali a défini et mis en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de l'environnement. Les principales politiques dont la mise en œuvre relève du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement sont les suivantes:
- la politique nationale de protection de l'environnement ;
 - la politique nationale de gestion des ressources naturelles ;
 - la politique nationale des zones humides ;
 - la politique nationale de décentralisation ;
 - la politique nationale d'hygiène publique.
141. Par ailleurs le pays s'est doté d'une stratégie nationale assortie d'un plan d'action en matière de conservation de la diversité biologique et d'une stratégie énergie domestique. En

dépit du caractère transversal de l'environnement, son intégration dans les diverses politiques, stratégies et programmes sectoriels demeure timide. Ainsi les procédures d'évaluation ne permettent pas toujours d'appréhender l'ensemble des effets des politiques engagées et les interrelations entre les différents secteurs.

Situation des indicateurs dans le secteur

142. Les indicateurs retenus sur la liste consensuelle par rapport au troisième axe sont :

- Superficies reboisées en ha : ce indicateur permet d'appréhender l'effort constant de reboisement. Il renseigne sur la foresterie communautaire et le degré d'implication des populations dans les activités forestières (plantations villageoises, urbaines et périurbaines, campagne de reboisement, etc.). Les superficies reboisées sous l'encadrement de la DNCN sont évaluées à 2 283 ha en 2003 1 706 ha en 2004 ;
- Nombre de marchés ruraux de bois créés. Le nombre de marchés ruraux de bois créés en 2003 se chiffre à 2 53 et à 2 2 en 2004. La faiblesse du nombre des marchés en 2004, s'explique par l'arrêt du projet Cellule Combustible ligneux. Une nouvelle structure a été mise en place (Agence Malienne de Développement de l'électrification Rurale) qui prend en compte la stratégie énergie domestique ;
- Proportion des zones forestières. Actuellement le taux de couverture forestière nationale est estimé à 2,6 %. Ce chiffre est largement en dessous de la norme internationale (FAO) qui doit être d'au moins 15% de la superficie totale du territoire. L'évolution de cet indicateur sera estimée à partir des résultats des inventaires forestiers (5-10 ans) ;
- Consommation de bois énergie en stère. Concernant cet indicateur, la consommation de bois énergie en 2003 a porté sur 7.000 stères contre 4.000 en 2004. Ces données proviennent des statistiques de la DNCN relatives aux quantités inscrites sur les permis délivrés.

Domaine de l'agriculture

143. Les autorités ont mis l'accent sur le développement du secteur rural avec l'intensification des aménagements hydro-agricoles avec l'adoption du Programme Gouvernemental d'Aménagement de 50.000 hectares entre 2003 et 2007, le démarrage du Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), la mise en œuvre effective du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), la création et l'installation de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Équipements Ruraux (AGETIER).

144. L'enveloppe financière des appuis au secteur agricole par le biais des projets et programmes est évaluée en début 2003 à 336 milliards de FCFA dont 44 milliards de contribution nationale à travers le BSI.

145. Parallèlement, des réformes importantes sont mises en œuvre dans le cadre de la restructuration du secteur coton, qui doivent déboucher à terme sur l'assainissement et le redressement de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), le recentrage de ses activités, l'ouverture de son capital aux privés nationaux et étrangers, la maîtrise des coûts de production. Dans le cadre de la réforme, on peut citer l'adoption d'un mécanisme de détermination des prix au producteur, le désengagement de la CMDT des missions de service public et l'application d'un plan social, etc..

146. Dans la perspective de l'amélioration des conditions de production, de transformation et d'exportation de la viande, les travaux de construction de l'abattoir sur la rive droite de Bamako (Missabougou) d'une capacité de 10.000 tonnes de viande par an, financé par la coopération japonaise pour un coût de 460 millions de FCFA sont terminés.

147. Dans le cadre du transfert et/ou de la privatisation des abattoirs, la gestion de cet abattoir a fait l'objet d'un contrat de concession pour une durée de cinq (5) ans à un opérateur privé suite à un avis d'appel d'offres du Ministère des Domaines de l'Etat, des Affaires Foncières et de l'Habitat.

148. Dans le domaine de l'agriculture, les conditions hydriques favorables pour les cultures et la mise à disposition par l'Etat de semences dans les zones déficitaires ont été les principaux facteurs incitatifs pour la réalisation de superficies plus importantes. Les superficies

aménagées en maîtrise totale de l'eau se sont accrues de 37% entre 2002 et 2003 et de 21 % entre 2003 et 2004. La production céréalière a été de 3.402.221 tonnes en 2003 contre 2.583.816 tonnes en 2002 soit une augmentation de 32 %. Elle a été de 2.844.902 tonnes en 2004 soit une baisse de 16 % par rapport à 2003. Quant à la production de coton fibre, elle est passée de 111.918 tonnes en 2002 à 85.173 tonnes en 2003 (baisse de 24 %) et 111.284 tonnes en 2004 (soit une augmentation de 31 % par rapport à 2003).

L'évolution des indicateurs du secteur agricole			
Indicateurs sectoriels/année	2002	2003	2004
Production céréalière totale (tonnes)	2.583.816	3.402.221	2.844.902
Superficies aménagées (ha) en maîtrise totale	5.157	7.048	8.498
Production de coton fibre (tonne)	111.918	85.173	111.284

(Source : CPS/MA)

149. En 2003 le Gouvernement a fixé le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire de la Commune jusqu'au niveau national, en accordant plus de place aux collectivités et à la société civile
150. En 2004, par décret 150-PRM du 14 mai, il a été institué auprès du Président de la République, un Commissariat à la Sécurité Alimentaire chargé d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire, ce qui est une traduction de la volonté maintes fois exprimée par les plus hautes autorités à réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
151. L'état d'exécution du programme gouvernemental d'aménagement hydro-agricole en 2004 peut être ainsi résumé : le programme global d'aménagement est de 64 279 ha dont 50 000 ha en maîtrise totale et 14 279 ha en maîtrise partielle. Le financement acquis permet de réaliser 70% des superficies soit 44 710 ha sur lesquelles 31 431 en maîtrise totale et 13 569 ha en maîtrise partielle. Le financement à chercher représente 30% des superficies soit 19 569 ha dont 18 569 ha en maîtrise totale et 1000 ha en maîtrise partielle et pour lesquelles des requêtes ont été élaborées.
152. Au total, il apparaît que d'importantes réformes ont été effectuées ou sont en cours au niveau des trois axes stratégiques du CSLP. En outre, des efforts financiers appréciables sont faits au niveau du Budget d'Etat afin d'améliorer les ratios de dépenses dans les secteurs prioritaires tels que l'Education, la Santé, le Développement rural, l'Equipement – Transport – Urbanisme.

Domaines de l'élevage et de la pêche

153. La campagne 2003/2004 a été particulièrement marquée, par l'élaboration d'un document de politique nationale de développement de l'élevage et son adoption par le Gouvernement en janvier 2004.

Productions animales

154. En fin 2003, les effectifs du cheptel national étaient estimés comme suit : 7.312.000 bovins, 19.413.000 ovins et caprins, 710.000 camelins, 25.000.000 têtes de volailles.

Situation des exportations du bétail et de la viande :

155. Les principales exportations contrôlées d'animaux vivants en 2003 ont concerné les bovins (115 831), les ovins et caprins (235 617), les asins (681), les camelins (7 384), les volailles (328 197) les reptiles (8 188). D'une manière générale, on constate une baisse des exportations des bovins et ovins-caprins par rapport à celles de 2002. Cette baisse a été

essentiellement due à la crise ivoirienne mais aussi à l'état des animaux consécutivement à la situation de déficit fourrager enregistré pendant la saison sèche. La baisse des exportations des animaux sur pied a été en partie compensée par une augmentation significative de l'exportation de la viande. Ainsi, 50 070 kg de viande bovine ont été exportés vers le Sénégal et 7 637 kg de viande ovine vers le Gabon et le Maroc.

Effectifs du bétail par espèces (nombre de têtes)							
Campagne	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
2002	7 099 384	7 648 451	10 857 328	220 452	726 035	664 654	68 119
2003	7 312 366	8 030 873	11 400 194	242 916	741 936	747 669	68 868
2004	7 757 700	8 854 038	12 568 714	294 944	774 788	946 101	70 392

Source : OMBEVI

156. Par rapport aux productions halieutiques, au regard des conditions exceptionnelles de la pluviométrie et des crues, contrairement à la précédente, la campagne de pêche 2004 a été bonne, toutefois, la taille des captures a été moyenne à petite, car la pêche s'est basée sur les recrues de l'année en cours, étant donné le déficit de la campagne 2002.

Domaine des mines

157. Dans le domaine minier, l'objectif global vise à accroître de façon substantielle la part des produits miniers dans le P.I.B. et de contribuer à réduire la pauvreté notamment dans les zones de production. Les objectifs spécifiques sont entre autres :

- promouvoir, intensifier, diversifier et transformer les produits de la recherche minière et pétrolière ;
- participer à la mise en œuvre, au suivi, contrôle et évaluation des activités des programmes et projets miniers et pétroliers ;
- encadrer et organiser l'artisanat minier et renforcer la capacité des différents acteurs ;
- Identifier les causes des phénomènes géologiques (gaz de Bourakébougou fumerolles et chaleurs de M'Bouna) ;
- assainir le marché des hydrocarbures.

5.3.2.5 Industrie, Artisanat et Tourisme

Face au faible développement des activités des productions industrielle, artisanale, et touristiques le Gouvernement à travers le CSLP entend privilégier une stratégie axée sur l'incitation à l'investissement et au développement de l'entreprise privée.

Industrie

158. En 2003, les réalisations ont porté sur : l'exécution continue du projet plates – formes multifonctionnelles, l'installation de 433 plates-formes sur une prévision de 450 en 2004, soit un taux de réalisation de 98 % ; l'examen du projet du cadre intégré pour la compétitivité et la décentralisation des activités productrices et proposer des solutions pour sa relance ; la réalisation de 16 projets industriels dont la Fabrique Malienne d'Aliments pour Bétail (FAMAB-SA) et la Société Malienne des Oléagineux (SMO-SA).

159. Au titre de l'année 2004, les réalisations portent sur : le projet sucrier de Markala (la table ronde des bailleurs de fonds pour le projet est tenue); la réhabilitation de l'ITEMA qui vient d'être reprise par un opérateur économique malien ; l'élaboration en cours du programme national d'installation de 5.000 plates-formes multifonctionnelles sur la période 2005-2014 ; l'élaboration du programme national de restructuration et de mise à niveau des entreprises; la réalisation de quelques projets industriels dont Sud Coton et Textile (SUCOTEX-SARL) à Kignan et Fils et Tissus Naturels d'Afrique (FITINA-SA) à Banankoro ;

160. Il faut noter la disproportion entre les potentialités existantes dans le secteur industriel et les réalisations surtout en terme de création d'emplois et de valeur ajoutée. En principe, l'industrie doit être la principale pourvoyeuse d'activités génératrices d'emplois et de revenus. La part du secteur industriel dans le PIB est restée quasi-constante depuis 1998.

Artisanat

161. En 2003, on retient la formation de 414 maîtres artisans et 1500 apprentis en technique et / ou en gestion ; 149,9 millions de FCFA d'investissement mobilisés sur la ligne de crédit du Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat (PDSA) au profit de divers projets d'artisans. Par ailleurs, on relève la participation du Mali au 37^{ème} Smithsonian Folklife Festival à Washington DC du 25 juin au 6 juillet 2003.
162. En 2004, les réalisations ont porté sur la mobilisation/investissement de 398,6 millions de FCFA sur la ligne de crédit du Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat au Mali ; la réduction des délais d'obtention de terrains artisanaux et des permis de construire ; l'ouverture de centres régionaux de la promotion de l'artisanat (CRPA) à Sikasso, Ségou et Mopti ; l'ouverture d'un centre de ressources artisanales à Mopti.
163. Dans le domaine du renforcement des structures d'encadrement, il faut noter la construction du siège de la chambre des métiers de la commune III du District de Bamako, le recrutement de deux jeunes diplômés au profit des chambres de métiers du District de Bamako et enfin la dotation en matériels informatiques et bureautiques de toutes les chambres des métiers existantes.

Tourisme

164. En 2003, les réalisations ont porté sur: la réactualisation des textes relatifs à l'organisation de la profession d'organisateurs de voyages, de séjour et de guides ; les négociations avec la France pour la finalisation de l'accord de principe donné lors du sommet mondial du tourisme à Paris ; l'appui à certaines manifestations traditionnelles (pêche collective de Bamba, traversée des bœufs à Dialoubé) ainsi que certains festivals (Essakane, Hombori, Festival Yelen,etc.) ; la mise en route du projet de « promotion du tourisme et de la conservation des sites touristiques et archéologiques » ; la création d'un bureau d'information touristique à l'aéroport de Bamako-Sénou ; la participation à plusieurs salon internationaux.
165. Par ailleurs, il faut noter en 2003, 1,931 milliards de FCFA d'investissement touristique, 20 milliards de recettes touristiques et 2097 emplois créés dans les établissements d'hébergement.
166. Toutes ces actions ont connu un taux d'exécution de plus de 80 %. Aussi, les arrivées des visiteurs internationaux sont passées de 95.581 en 2002 à 110.365 en 2003 et à 112.654 en 2004, soit un taux d'accroissement de 20 %. A la même période, les recettes du tourisme ont connu une augmentation significative passant de 18,3 milliards de FCFA en 2002 à plus de 19,5 milliards de FCFA en 2003, soit un taux d'accroissement de près de 10 %. L'emploi qui est un indicateur très important en matière de lutte contre la pauvreté est passé de 4.000 en 2002 à près de 5.000 en 2003, soit un taux d'accroissement de près de 20 %.
167. Les activités programmées en 2004, ont connu un taux d'exécution approchant les 80 %. Les arrivées des visiteurs internationaux ont atteint le chiffre de 80.000. Le nombre d'emplois a augmenté grâce à la réouverture de certains grands hôtels de la place, et aussi par la création de nombreux bars-restaurants tant à Bamako qu'à l'intérieur du pays.
168. A travers ces constats, il apparaît que le tourisme est l'un des secteurs les plus sûrs pour lutter contre la pauvreté, car il touche presque toutes les branches de l'économie. C'est l'un des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois, car selon les spécialistes, un emploi direct dans le tourisme peut créer 2 à 3 emplois indirects par son effet multiplicateur. C'est aussi, un des secteurs qui pèsent beaucoup sur la balance des paiements grâce aux rentrées de devises qu'il occasionne.
169. Pour l'année 2004, l'investissement touristique s'est chiffré à 2,469 milliards de FCFA pour 2736 emplois dans les hôtels et assimilés, 2736 emplois créés dans les bars-restaurants, les night club et les espaces de loisir, et 346 emplois dans les agences de voyage.

Commerce

170. Les actions suivantes ont été réalisées :

- élaboration de l'Etude Diagnostique d'Intégration du Commerce dans le cadre du processus Cadre intégré d'assistance technique liée au commerce ;
- démarrage et mise en œuvre du programme conjoint d'assistance au commerce «JITAP» ;
- démarrage et mise en œuvre du projet « TRADE MALI ». Ce projet vise la promotion des exportations concernant certains produits ciblés : mangue, pomme de terre, viande rouge, riz, karité;
- assainissement du climat des affaires : les actions menées ont trait à la lutte contre la fraude, la concertation régulière et l'implication des opérateurs économiques aux décisions les concernant.

171. Au plan international : l'initiative sectorielle sur le coton lancée par quatre pays africains, dont le Mali, à l'OMC a reçu un écho favorable auprès des pays membres. Un sous-comité coton a été créé à cet effet, en vue de trouver un traitement rapide de cette question. Elle vise à éliminer toutes les formes de subventions liées au coton et à l'indemnisation des pays victimes.

Stimulation du développement du secteur privé

172. Le Mali, depuis plus de deux décennies, s'est engagé dans un vaste programme de réformes macro-économiques et structurelles avec une stratégie de désengagement progressif de l'état des secteurs productifs pour se limiter à une mission de régulation. Il s'en est suivi un secteur privé plus important dont la part dans le PIB est de 87 %. Toutefois, une analyse plus approfondie de ce PIB, donne la composition suivante :

- secteur primaire 35,8 %
- secteur secondaire 21,2 %
- secteur tertiaire 43,3 %.

173. Cette structuration du PIB avec seulement 21,2 % pour le secteur secondaire, traduit la faiblesse de l'investissement productif, par conséquent celle de la création d'emplois et du développement économique tout court. C'est pourquoi, le CSLP accorde une large place à la stimulation du développement du secteur privé. En la matière, les axes d'intervention du gouvernement sont les suivants :

- renforcer le dispositif de partenariat et de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé
- consolider et développer les infrastructures et services d'appui aux entreprises ;
- bâtir un système financier solide et performant ;
- développer l'esprit d'entreprise, promouvoir la PME et créer les facilités et la base de compétences nécessaires à la compétitivité ;
- coordonner et harmoniser les programmes appuyés par les partenaires au développement.

174. L'évaluation des actions menées au titre de ces différents axes comporte des points forts mais aussi des faiblesses importantes. D'une manière générale, le secteur privé malien d'aujourd'hui présente des atouts réels tant au niveau de son organisation propre qu'au niveau de l'effort d'amélioration de son environnement et de son encadrement (appui) auquel le gouvernement et les partenaires au développement ont consenti et continuent à consentir d'énormes efforts.

175. Au niveau du secteur privé, les organisations se sont engagées ces dernières années dans de sérieux efforts de renforcement de leurs capacités et de leurs structurations. A cet égard, depuis l'Assemblée Générale de mars 2002 avec la création des groupes de proposition et d'action dans onze branches d'activité, le Conseil National du Patronat du Mali (C.N.P.M.) s'est réellement positionné pour une occupation efficace et efficiente de son champ d'activité. Et la création récente d'une base de données actuelles et actualisées (site Internet) sur les questions économiques et commerciales au Secrétariat Général du CNPM, avec la mise en place en partenariat avec le BIT, d'un programme d'appui à la compétitivité et à la productivité des entreprises est la manifestation évidente de la volonté de l'organisation patronale de pouvoir faire face aux défis de l'intégration et de la mondialisation de l'économie. Par ailleurs la création récente de l'Union des chambres consulaires regroupant la CCIM, l'APCAM, l'APCMM, est l'expression forte de l'engagement de ces différentes organisations du secteur

privé d'harmoniser leurs stratégies en vue d'être à la hauteur des attentes de leurs ressortissants.

176. Les projets de création d'une part, par le REAO d'une agence de développement des services aux entreprises, et d'autre part, par le CNPM d'une bourse nationale de sous-traitance et partenariat (BNSTP) témoignent de la prise de l'initiative et l'esprit d'anticipation de leurs différents acteurs de pouvoir mieux accompagner et mieux soutenir la PME au Mali.

177. Au niveau de l'environnement et de l'encadrement, les différentes études sur les filières porteuses qui ont été menées avec l'aide des partenaires au développement et qui ont abouti à l'adoption par le gouvernement d'un véritable plan d'action des filières porteuses, constituent aujourd'hui une source inépuisable d'opportunités au Mali. Les espoirs nés aujourd'hui de toutes les initiatives en faveur du secteur privé, sont en partie dus aux structures renforcement interne, font de leur possible pour être à la hauteur des attentes du secteur privé. Il faudrait aussi mentionner les efforts consentis dans le sens de l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire des entreprises à travers les projets de relecture des différents textes dans un sens plus libéral, à même de mettre les entreprises dans les meilleures conditions de compétitivité et de concurrence. L'entrée en vigueur de l'OHADA et du SYSCOA répond à cette préoccupation.

178. Concernant les faiblesses, il y a lieu de souligner qu'au titre du Partenariat Etat/Secteur Privé, le processus de relecture des textes du comité de développement du secteur privé (CDSP) et du comité national de coordination économique (CNCE), entamé il y a près de deux ans n'est pas encore totalement accompli. Dans le domaine du renforcement des fondements institutionnel et réglementaire des marchés, la relecture amorcée des différents codes connaît aussi un certain retard. Aussi, le processus de privatisation a connu de sérieuses difficultés liées à la faiblesse dans la préparation des dossiers, aux difficultés de négociations et dans la recherche de partenaires, au retard dans la cession des actifs. Le problème du financement du secteur privé demeure toujours entier. Le chemin à parcourir pour la mise en place du fonds de garantie en faveur du secteur privé, reste encore long, malgré les heureuses initiatives et actions entreprises par le comité de pilotage, tandis que le fonds national d'investissement n'a pas connu d'avancement depuis la validation des conclusions de l'étude. Au titre des infrastructures, on note la création de AZI-SA chargé du suivi des programmes d'aménagement et de réhabilitation des zones industrielles. Certaines études ont démontré que près de 40 % des coûts d'un projet d'investissement vont dans le seul aménagement du terrain.

179. Enfin, on constate que le projet décennal de développement du secteur privé qui doit capitaliser toutes ces initiatives, tarde réellement à se mettre en œuvre. A la lumière de ce qui précède, le Gouvernement et les partenaires du secteur privé s'engagent à :

- accélérer la mise en œuvre du projet décennal de développement du secteur privé ;
- mettre en place un fonds de garantie en faveur du secteur privé, en apportant son soutien total au comité de pilotage qui a été créé à cet effet, et en mobilisant les ressources nécessaires auprès des partenaires au développement ;
- boucler le dernier plan d'actions (1999-2002) relatif à la privatisation des entreprises publiques ;
- élaborer les stratégies de privatisation des entreprises publiques en fonction des avantages à tirer à moyen et long terme ;
- apporter un appui considérable aux Organisations du Secteur Privé et aux Structures d'intermédiation dans leur effort de renforcement des capacités.

180. Afin de soutenir l'ensemble de ces actions, le Gouvernement va :

- en matière d'industrie: Faire du programme de mise à niveau et de réhabilitation des entreprises, un des programmes prioritaires du département Ministère des Industries et du Commerce.
- en matière de commerce: accroître les exportations et la compétitivité des entreprises exportatrices, avec comme point d'appui, la nécessaire valorisation et transformation des matières et ressources primaires pour créer des valeurs ajoutées locales.

- en matière AGR: renforcer le suivi des outils d'analyses performants pour juger des niveaux de qualité de l'économie nationale et de sa compétitivité par rapport à certains pays voisins témoins; poursuivre la politique volontariste en faveur d'un suivi – évaluation du CSLP pour mieux stimuler la mobilisation de ressources de financement intérieur et extérieur à travers des négociations de lignes de crédit, constituer et former des personnes ressources (points focaux) auprès des partenaires pour la dynamisation du suivi des actions du CSLP (études d'impacts).
- en matière de promotion du secteur privé: face au constat, dynamiser le cadre permanent et dynamique de concertation entre l'Etat et le Secteur privé, et étudier les multiples opportunités de développement socio-économique et culturel.
- créer des infrastructures modernes, qui sont des préalables indispensables pour un environnement économique stable et efficace, nécessaire à l'accès des opérateurs aux services de base (zones industrielles, zones d'expansion commerciale, zones artisanales, zones d'expansion agricole à grandes échelles (agro-business sur 100 ou 1000 hectares en titre foncier, mécanisé et modernisé) et enfin le choix des technologies adaptées sont à la base de la réduction des coûts des facteurs de production en donnant aux produits maliens, des avantages comparatifs certains.
- créer : un réseau routier dense et adapté consacrant l'ouverture du pays vers l'extérieur et sur la sous-région, améliorer le réseau ferroviaire qui renoue avec la performance, rechercher des services portuaires et fluviaux de haut niveau et œuvrer à la pleine expansion d'un système aéroportuaire.
- renforcer les compétences et les qualifications des ressources humaines et créer un cadre législatif et réglementaire adapté, novateur en constante amélioration dans un environnement judiciaire sensiblement amélioré pour la compétition nationale et internationale accrue des affaires et des opportunités.

6 PERSPECTIVES

6.1 Perspectives macroéconomiques

181. Après un ralentissement de la croissance économique en 2004 due essentiellement à la mauvaise pluviométrie, à l'invasion acridienne, et à la baisse de la production d'or, l'économie malienne retrouvera une croissance soutenue en 2005 et 2006 avec respectivement des taux de croissance du PIB de 6,1% et de 5,8% contre seulement 2,2 % en 2004. Cette perspective économique est sous tendue par un retour à la normale de la pluviométrie assurant au secteur agricole une croissance moyenne de 4%, une augmentation de la production d'or de 18% en 2005 et de 16,4% en 2006.
182. L'analyse des différents comptes macroéconomiques des dernières années montre que l'économie malienne se caractérise par une production agricole qui accuse de fortes fluctuations résultant de la pluviométrie. Elle se révèle peu diversifiée et dépend fortement d'une part des financements extérieurs en raison de l'insuffisance de l'épargne intérieure et d'autre part de la fluctuation du cours des matières premières (notamment l'or et le coton). Elle se caractérise aussi par une certaine prépondérance de la fiscalité de porte dans les recettes gouvernementales. Ainsi, des mesures macro-économiques et structurelles devront être mises en œuvre en vue de promouvoir une croissance forte et durable, d'assurer la viabilité financière de l'État et de lutter efficacement contre la pauvreté.
183. Dans cette perspective, quelques pistes de réflexion, d'une part relative aux mesures tendant à améliorer la compétitivité de l'économie malienne et d'autre part les mesures visant à promouvoir les investissements directs étrangers doivent être mises en œuvre. Le traitement adéquat des préoccupations liées à la recherche de nouvelles sources de croissance pour l'économie malienne implique plusieurs acteurs et nécessite un suivi continu dans le temps. En effet, la résolution des problèmes soulevés et la levée des contraintes identifiées appellent des mesures appropriées à court, moyen et long termes.

6.2 Perspectives sectorielles

Axe 1

184. Au regard des enjeux de la décentralisation, de l'avènement de l'aide budgétaire et de l'adoption d'un système de gestion axée sur les résultats, il est convenu d'introduire de nouveaux mécanismes. Le plan d'action a fixé ainsi un objectif ambitieux dont l'enjeu stratégique est de préparer les structures, les fonctions et les systèmes à un basculement de l'aide projet vers l'appui budgétaire.
185. Enfin, le plan d'action gouvernemental s'inscrit dans le cadre stratégique fixé par le CSLP et constitue une composante essentielle du Programme de Développement Institutionnel (PDI) qui intègre la modernisation des finances publiques dans ses objectifs et ses actions par la réorganisation de l'Etat central autour des missions stratégiques et la modernisation des méthodes et des procédures de gestion et de contrôle des services publics.
186. En termes de dispositions prises pour l'appui budgétaire, on note :
- un projet d'accord cadre Mali/PTF relatif aux appuis budgétaires en cours de finalisation ;
 - un projet de protocole d'accord sur l'appui budgétaire sectoriel pour les secteurs de la santé et du développement social en cours de finalisation ;
 - la préparation en cours d'un programme d'appui budgétaire sectoriel en faveur de la mise en œuvre du PDI et de la Décentralisation (Programme d'Appui à la Réforme Administrative et à la Décentralisation PARAD) ;
 - la sensibilisation des DAF, CPS et directeurs centraux des administrations aux enjeux et implications de l'appui budgétaire et renforcement de leurs capacités.

Axe 2

187. Sept volets tirés des enseignements du PRODESS et du CSLP sont retenus dans le nouveau cadrage qui établit un lien entre les objectifs, les indicateurs et le budget. Les cinq premiers volets ci-dessous cités sont destinés à lever les goulots d'étranglement par rapport à la production de santé au niveau des ménages, des communautés et des systèmes de soins ; les deux derniers visent à créer l'environnement politique nécessaire à l'atteinte des objectifs assignés au secteur.

- Volet 1 : Amélioration de l'accessibilité géographique aux paquets de services de santé.
- Volet 2: Amélioration de la disponibilité des ressources humaines qualifiées.
- Volet 3 : Disponibilité des médicaments et consommables.
- Volet 4 : Amélioration de la qualité des services de santé, augmentation de la demande et lutte contre la maladie.
- Volet 5 : Accessibilité financière aux soins de santé et Participation.
- Volet 6 : Réforme des hôpitaux et institutions de recherche.
- Volet 7: Renforcement des capacités institutionnelles y compris la décentralisation.

Les perspectives du département visent à l'amélioration de ces principaux indicateurs par la réalisation du plan d'actions à moyen terme du département.

Axe 3

188. Les principaux axes stratégiques de développement du secteur coton tels que définis dans le document Cadre Stratégique de Développement du Secteur Coton sont les suivants :

- la poursuite de la lutte contre les pratiques de subventions de certains pays occidentaux ;
- le renforcement de la compétitivité du secteur ;
- la sécurisation des revenus générés par le secteur coton contre les effets néfastes de la volatilité des cours mondiaux ;
- la gestion concertée de la filière coton ;
- la présence sur les nouveaux segments de marché (coton biologique et commerce équitable) ;
- l'augmentation du taux de transformation de la production nationale ;
- le développement de la participation privée dans le secteur coton.

189. Concernant les autres secteurs relatifs à cet axe, on retient entre autre :

- l'adoption et la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole;
- le démarrage très prochain du Projet d'Appui aux Sources de Croissance dont le Tourisme est l'une des composantes ;
- l'élaboration d'un Plan Directeur de développement du Tourisme et d'un Plan de marketing en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Tourisme ;
- l'élaboration d'un Schéma Directeur du Développement de l'Artisanat ;
- le renforcement des capacités des artisans et du personnel d'encadrement du secteur de l'artisanat ;
- la facilitation de l'accès au crédit pour les artisans ;
- la valorisation de l'épargne des maliens de l'extérieur ;
- le recensement des maliens de l'extérieur.

7 RECOMMANDATIONS

En vue d'assurer une meilleure mise en œuvre du CSLP et atteindre les objectifs en matière de développement et de lutte contre la pauvreté, l'exploitation des rapports des différents groupes thématiques du CSLP permet de faire les recommandations suivantes :

7.1 *Au titre des recommandations macroéconomiques*

190. Il est à souligner que le cadrage du CSLP a été élaboré à partir d'un scénario volontariste et optimiste. Les résultats des deux premières années de mise en œuvre du CSLP permettent d'apprécier le réalisme de ce scénario à l'horizon 2006 et proposer des mesures correctives pour la nouvelle phase du CSLP (révision). Par rapport aux objectifs fixés à l'horizon 2006, les résultats des deux premières années de mise en œuvre du CSLP montrent que certains objectifs peuvent être atteints ; par contre, d'autres sont difficilement réalisables.
191. Il apparaît que la plus part des indicateurs, notamment le taux de croissance, le taux d'investissement public, le taux de pression fiscale, le ratio masse salariale en % des recettes fiscales, et le ratio encours de la dette/PIB sont difficiles à réaliser (compte tenu de la structure de notre économie (forte corrélation de l'activité économique aux facteurs peu maîtrisables), d'une part et de la base de comparaison d'autre part. Les écarts entre les objectifs et les réalisations permettent d'apprécier les efforts et les insuffisances en vue de formuler des suggestions/recommandations visant à réorienter les actions. Il s'agit entre autres de :
- poursuivre l'opérationnalisation du plan d'action du CSLP en orientant davantage les ressources financières disponibles vers les secteurs sociaux et en mobilisant des financements extérieurs complémentaires conformément aux recommandations de la table ronde des bailleurs de fonds de Genève (mars 2004) ;
 - assurer un suivi-évaluation régulier des actions de lutte contre la pauvreté mises en œuvre à travers le CSLP par le renforcement de la Cellule CSLP ;
 - réviser et actualiser les indicateurs du CSLP selon l'optique du PIB plus comparable de l'UEMOA ; initier une étude sur la nomenclature du PIB plus comparable de l'UEMOA et ses implications dans la production des statistiques économiques et financières ainsi que dans l'analyse et la prévision macroéconomiques ;
 - renforcer et accélérer le programme d'aménagements hydro-agricoles ainsi que la mécanisation de l'agriculture afin de développer les cultures irriguées et de contre saison susceptibles de réduire la vulnérabilité du secteur primaire face aux aléas climatiques ;
 - instituer un dispositif permanent de suivi et de lutte contre les prédateurs, notamment les criquets migrateurs, les oiseaux granivores, etc ;
 - prendre des mesures en faveur de la réduction du coût des facteurs (Eau, Electricité, Téléphone, Transport, etc.) afin d'attirer les investisseurs étrangers vers les secteurs tels que les textiles, l'agro-industrie, le ciment, le sucre, et d'encourager l'investissement privé national dans tous les domaines ;
 - maintenir et renforcer l'image du pays en matière de stabilité socio-politique, de bonne gouvernance, et de transparence dans la gestion des affaires publiques ;
 - mettre l'accent sur la maîtrise des déficits qui ont un impact sur le niveau de l'endettement, en privilégiant l'efficacité dans l'utilisation des ressources ;
 - renforcer les capacités techniques et humaines des services chargés de l'analyse et de la prévision macroéconomiques par le recrutement d'agents et l'amélioration de leurs conditions de travail et de la formation continue ;
 - instituer un système de centralisation des statistiques économiques financières et sociales et renforcer les capacités du Comité de Prévision et de Modélisation récemment mis en place.

7.2 Au titre des recommandations sectorielles

Axe 1

192. Les principales recommandations dans cet axe concernent:

- le renforcement des capacités à tous les niveaux ;
- le renforcement du partenariat entre l'Etat, la société civile, le secteur privé et les collectivités territoriales ;
- le renforcement du cadre juridique et institutionnel en terme de décentralisation ;
- l'amélioration du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- l'installation de la structure chargée de la mise en œuvre et de la coordination des mesures contenues dans le plan d'action gouvernemental d'amélioration et de modernisation de la gestion des finances publiques ;
- l'adoption du protocole Gouvernement-Partenaires visant l'utilisation de procédures d'exécution budgétaire nationales dans le cadre d'un soutien budgétaire commun afin d'optimiser la réalisation des actions destinées à réduire la pauvreté;
- le renforcement des capacités des DAF, CPS et directeurs centraux des administrations afin d'optimiser la programmation, la réalisation et le suivi des actions dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP ;
- le renforcement des capacités de la société civile par la dynamisation des cadres de concertation et l'amélioration de la qualité de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines.

Axe 2

193. Les principales recommandations dans cet axe concernent :

- le renforcement de la qualité des services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc) ;
- l'effectivité de l'exercice des collectivités territoriales de leurs compétences dans les secteurs qui leurs sont dévolus ;
- le renforcement des capacités nationales en genre pour une systématisation de sa prise en compte dans les politiques et stratégies de développement du pays;
- l'appui à la mise en œuvre des politiques et programmes d'emploi dont, entre autres, le Programme Emploi-Jeunes (PEJ), le Programme Multisectoriel d'Investissement à fort coefficient d'emploi rural (PROMIEER) et le Programme d'Initiatives Locales pour l'emploi urbain(PILE). .

Axe 3

194. Les principales recommandations dans cet axe concernent :

- l'aménagement des bas-fonds et de Petits Périmètres Irrigués dans les zones déficitaires;
- la mise en place d'un fonds de calamité naturelle et d'un système d'assurance agricole pour les filières porteuses ;
- la poursuite du processus de privatisation de la filière coton ;
- la vulgarisation de l'utilisation, à grande échelle, des énergies nouvelles et renouvelables ;
- l'adoption d'une politique nationale et un plan stratégique national NTIC et des mesures incitatives pour attirer les investissements dans le domaine des NTIC.

8 CONCLUSION

195. Le premier rapport de mise en œuvre du CSLP couvrait la période 2002 et du premier semestre 2003, ne permettant pas ainsi d'analyser avec pertinence les résultats obtenus et les corrections à entreprendre pour rendre plus efficaces les actions déclinées dans la loi de finances pour améliorer la lutte contre la pauvreté.
196. Le rapport 2003 – 2004 révèle la volonté du Mali de faire de la lutte contre la pauvreté sa priorité pour lutter contre la pauvreté en permettant de cadrer les objectifs du CSLP avec la loi de finances. De ce deuxième rapport de suivi évaluation du CSLP il ressort que, les écarts entre les objectifs fixés dans le CSLP et les réalisations au cours des deux premières années de mise en œuvre du CSLP ne sont pas encore suffisants notamment au niveau du taux de croissance, du taux d'investissement public, du taux d'investissement global, du ratio de l'encours de la dette sur le PIB, du taux de pression fiscale et de certains indicateurs sectoriels dont les niveaux réalisés, bien que proches des prévisions, n'ont pas totalement atteints les objectifs visés.
197. L'économie malienne a enregistré une forte croissance avec un taux réel de 7,4% en 2003. Cette reprise a été rendue possible grâce au dynamisme du secteur agricole. En revanche, la conjoncture économique en 2004 a été marquée par une campagne agricole moins performante en raison d'une pluviométrie mal répartie, de la baisse des cours du coton et les conséquences de l'invasion acridienne sur les récoltes ainsi que les contre-performances des sociétés minières et la hausse des cours du pétrole. Ainsi, le taux de croissance économique en 2004 s'est limité à 2,2%.
198. Des résultats encourageants sont à noter grâce aux différentes actions menées visant un processus participatif d'élaboration, d'exécution et de mise en œuvre du CSLP qui ont permis à toutes les couches de la population de prendre conscience de leurs problèmes de santé, d'éducation, de doits et à s'organiser pour l'amélioration de leurs conditions de vie.
199. L'un des résultats notables du processus du dialogue social est que le Gouvernement et les partenaires sociaux ont progressivement appris à s'écouter dans le but de mieux se comprendre sur leurs contraintes respectives. Les partenaires acceptent de plus en plus de dépasser les intérêts catégoriels pour examiner les problèmes avec le gouvernement et chercher des solutions de compromis acceptables pour tous. Ces bonnes pratiques du dialogue social ont permis d'asseoir un climat social relativement apaisé qui a favorisé la réalisation de certains objectifs économiques du gouvernement tel que le taux de croissance.
200. En outre, l'introduction de la gestion axée sur les résultats dans l'administration, la réalisation des Revues programme et l'établissement d'outils d'évaluation et d'auto évaluation des performances des collectivités territoriales constitue autant de signes encourageants qui permettront à terme de conforter les mécanismes de suivi du CSLP.
201. Cependant, pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé au terme du CSLP en 2006 et réaliser les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM/OMD), le Mali doit trouver des solutions idoines à certains problèmes récurrents et relever un certain nombre de défis pour l'avenir selon les recommandations et suggestions faites ci-dessus. Ainsi, d'ici 2006, de grands chantiers seront mis en œuvre pour consolider et intensifier les actions de lutte contre la pauvreté, notamment:
- la mise en place d'un Comité National de Pilotage du Transfert de Compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ainsi qu'un programme d'accompagnement de ce transfert sur la base d'une identification claire des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires ;
 - la définition et à la mise en œuvre d'une politique nationale de gestion des catastrophes ;
 - le financement d'un programme de mécanisation rurale en cours de préparation afin de relever le niveau d'équipement des paysans ;
 - la promotion de la recherche pétrolière ;

- l'adoption prévue du Plan National d'Accès à l'Eau, pour la période 2004-2015, visant la réalisation de 10 000 nouveaux Points d'Eau Modernes, prioritairement, dans les zones non encore desservies ;
- la mise en place avant fin 2004 de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien Routier (AGERROUTE) et en 2005 de douze (12) postes de recouvrement des redevances de péage et de pénalités de surcharge ;
- la diversification des sources d'approvisionnement du pays par les travaux d'extension des Entrepôts du Mali au Togo, en Mauritanie et au Sénégal ainsi que la mise en œuvre du Projet d'Amélioration des Corridors de Transport (2004-2008) pour un montant total de 48,7 millions de dollars US ;
- la mise en œuvre la Politique Nationale de Population actualisée, adoptée en avril 2003, notamment à travers l'élaboration, courant 2004, du Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population et la prise en compte des questions de population dans tous les projets, programmes et stratégies de développement.

ANNEXE 1 : CADRAGE MACROECONOMIQUE 2004-2007

Principaux Indicateurs Economiques et Financiers					
	2002	2003	2004	2005	2006
PIB nominal	2 330	2 574	2 602	2 753	3 049
Croissance en réelle (en volume) en %	4,3	7,4	2,2	5,8	5,8
Déflateur du PIB en %	1,0	2,9	-1,0	0,0	4,7
Recettes et dons	456,7	536,5	565,4	648,3	660,6
Recettes totales	370,9	421,8	446,5	502,7	572,9
Recettes fiscales	306,0	349,2	390,9	434,1	483,4
Dépenses totales et prêts nets	540,6	569,0	644,4	744,4	793,5
Dépenses courantes	308,7	316,3	355,8	388,2	443,0
Salaires	93,5	106,2	122,0	140,2	146,7
Dépenses en capital	203,1	219,2	259,1	282,7	312,9
Investissement sur ressources intérieures	62,7	78,3	90,0	97,5	117,2
Déficit base engagement dons exclus	-169,7	-147,2	-184,8	-241,7	-220,6
Déficit base engagement dons exclus/PIB en %	-7,3	-5,7	-7,1	-8,8	-6,9
 Solde budgétaire de base	 -29,4	 -6,3	 -15,8	 -56,5	 -24,9
Position Nette du Gouvernement (PNG)	-8,8	-48,6	15,2	-17,2	-12,1
Encours de la dette	1	1	1	1	1
746,1	765,9	666,0	737,6	763,6	
Importations totales	492,8	560,2	585,4	631,3	657,6
Exportations totales	624,6	552,8	582,1	555,0	622,7
Solde commercial	131,8	-7,4	-3,3	-76,3	-34,9
Solde des transactions courantes	-100,0	-178,6	-166,1	-248,3	-232,3
Solde global de financement	-96,3	-92,6	-33,9	14,6	89,7
 CRITÈRES DE CONVERGENCE	 	 	 	 	
Critères de 1er rang					
Solde budgétaire de base/PIB (norme >=-3%)	-1,3	-0,2	-1,1	-2,1	-0,6
Taux d'inflation annuel moyen (norme <=3%)	5,0	-1,3	-3,0	2,5	2,5
Encours de la dette sur PIB (norme<=70%)	76,0	70,8	62,3	59,3	55,1
Variation arriérés intérieurs (norme <=0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation arriérés extérieurs (norme <=0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Critères de 2nd rang					
Masse salariale/recettes fiscales (norme<=35%)	30,6%	30,4%	31,2%	32,5%	28%
Investissement sur ressources int./recettes fiscales(norme>=20%)	20%	27%	23%	24%	24%
Déficit extérieur courant hors dons/PIB (norme <=5%)	-4,3	-6,9	-6,4	-9,0	-7,0
Taux de pression fiscale (norme>=17%)	13,4	14,2	15,2	15,7	15,9

PRINCIPALES PRODUCTIONS						
PRINCIPALES PRODUCTIONS	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne 2004-2006
Volume (en tonnes)						
Total cultures vivrières, dont:	2 333 367	3 107 086	2 951 675	3 108 485	3 273 690	3 111 283,3
Mil	715 631	1 010 665	889 385	933 854	980 547	934 595,5
Sorgho	577 579	687 315	604 837	635 079	666 833	635 582,8
Riz	639 401	870 465	922 693	978 054	1 036 737	979 161,4
Mais	334 539	468 516	468 516	491 942	516 539	492 332,7
Coton	419 421	608 717	600 012	624 013	648 973	624 332,8
Or	66,1	54,1	53,6	57,4	69,3	60,1
Valeur (en millions F.CFA)						
Total cultures vivrières, dont:	336 729	462 497	474 022	514 069	579 121	522 403,8
Mil	79 674	115 334	109 613	117 971	133 779	120 454,5
Sorgho	55 592	67 808	64 445	69 359	78 653	70 818,6
Riz	77 314	107 885	123 507	134 190	153 621	137 105,9
Mais	26 010	37 338	40 325	43 400	49 215	44 313,2
Coton	248 541	239 800	315 004	380 433	406 143	367 193,4
Or	340 793	376 656	414 458	509 259	413 268	445 661,7

Part des différents secteurs dans le PIB						
	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne 2004-2006
Secteur primaire	740,3	924,9	951,7	1 035,0	1 116,9	1 034,5
Secteur secondaire	564,8	516,6	585,5	711,3	798,4	698,4
Secteur tertiaire	992,3	1 052,9	1 137,6	1 185,2	1 283,5	1 202,1
PIB	2 297	2 494	2 675	2 932	3 199	2 935,0
En Pourcentage du PIB						
Secteur primaire	32,2%	37,1%	35,6%	35,3%	34,9%	35,3%
Secteur secondaire	24,6%	20,7%	21,9%	24,3%	25,0%	23,7%
Secteur tertiaire	43,2%	42,2%	42,5%	40,4%	40,1%	41,0%
FORM. BRUTE DE CAPITAL	431,5	630,9	555,2	648,6	706,7	636,8
FBCF	439,5	446,0	457,5	472,4	481,0	470,3
Privée	267,0	269,2	276,3	286,6	290,5	284,5
Publique	172,5	176,8	181,2	185,8	190,4	185,8
Taux d'investissements	18,8%	25,3%	20,8%	22,1%	22,1%	21,6%

ANNEXE 2 : CADRAGE DE BASE DU CSLP/2002-2006

Principaux indicateurs économiques et financiers (projections 2002)							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2002/2006
Croissance							
PIB à prix constants	1,5%	9,3%	7,4%	5,9%	5,6%	5,3%	6,7%
dont Primaire	-13,4%	19,5%	3,7%	4,4%	4,4%	4,6%	7,3%
% PIB	37,9%	41,5%	40,0%	39,5%	39,0%	38,8%	39,8%
Contribution	-6,0%	7,4%	1,5%	1,8%	1,8%	1,8%	2,8%
Secondaire	31,0%	-2,6%	17,9%	6,3%	4,8%	4,4%	6,2%
% PIB	23,7%	21,1%	23,2%	23,3%	23,1%	22,9%	22,7%
Contribution	5,7%	-0,6%	3,8%	1,5%	1,1%	1,0%	1,4%
Tertiaire	1,2%	5,9%	4,5%	6,6%	6,7%	5,8%	5,9%
% PIB	31,8%	30,8%	30,0%	30,2%	30,5%	30,7%	30,4%
Contribution	0,4%	1,9%	1,4%	2,0%	2,0%	1,8%	1,8%
Contribution DTI	1,4%	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Vérification	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Déflateur du PIB	7,8%	3,2%	-2,7%	2,2%	0,8%	0,6%	0,8%
Croissance Importations (volume)	13,3%	11,4%	9,1%	7,3%	6,9%	6,6%	8,3%
Croissance Exportations (volume)	19,1%	9,4%	16,4%	6,1%	3,6%	2,7%	7,7%
Taux d'investissement global	21,1%	20,7%	23,4%	23,0%	23,3%	23,1%	22,7%
Taux d'investissement public	7,0%	7,6%	8,3%	8,1%	8,2%	8,8%	8,2%
Taux d'épargne intérieure	16,6%	16,2%	19,0%	18,4%	17,6%	15,8%	17,4%
Finances publiques (% du PIB)							
Recettes totales	16,6%	18,1%	18,0%	18,3%	18,8%	19,8%	18,6%
Recettes fiscales	14,6%	15,5%	15,6%	16,1%	16,7%	17,8%	16,4%
Dépenses totales et prêts nets	27,6%	28,4%	27,8%	27,2%	27,2%	28,1%	27,7%
Financement intérieur des investissements	3,2%	3,5%	4,5%	4,7%	5,3%	6,7%	4,9%
Dépenses courantes	12,6%	13,4%	12,2%	12,0%	11,9%	11,9%	12,3%
Masse salariale	4,2%	4,2%	4,2%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%
Dépenses de développement	13,2%	12,3%	13,5%	13,2%	13,3%	14,4%	13,3%
Déficit courant (dons inclus)	7,7%	7,0%	6,8%	7,3%	7,9%	6,0%	7,0%
Déficit primaire	-5,1%	-5,7%	-5,6%	-4,9%	-4,5%	-4,7%	-5,1%
Solde de base	-2,0%	-1,9%	-1,3%	-0,9%	-0,7%	-0,9%	-1,1%
Solde de base hors PPTE	-1,2%	-0,5%	-0,4%	0,1%	0,3%	-0,2%	-0,1%
Déficit budgétaire (base engagement)	-5,8%	-6,6%	-6,4%	-5,7%	-5,3%	-5,3%	-5,9%
Déficit (base eng, hors dons)	-11,0%	-10,3%	-9,8%	-8,9%	-8,3%	-8,5%	-9,2%
Déficit budgétaire (base caisse)	-5,8%	-6,6%	-6,4%	-5,7%	-5,3%	-5,3%	-5,9%
Taux de FBCF							
FBCF totale	17,7%	17,6%	18,3%	18,3%	18,7%	19,6%	18,5%
FBCF publique	6,8%	7,3%	7,9%	7,7%	7,6%	8,1%	7,7%
FBCF privée	10,9%	10,4%	10,4%	10,6%	11,1%	11,6%	10,8%
Part des dépenses courantes/dépenses Totales	45,7%	47,1%	44,0%	44,1%	43,8%	42,2%	44,2%
Part des dépenses de développement/dépenses totales	44,3%	41,7%	46,9%	47,0%	47,6%	49,9%	46,6%
Masse salariale	29,1%	27,0%	26,6%	25,3%	24,7%	23,3%	25,4%
Financement intérieur investissements	22,0%	22,3%	28,7%	29,5%	31,7%	37,5%	29,9%
Service de la dette directe	22,69%	24,77%	22,72%	21,55%	19,94%	17,82%	21,4%
- Intérêt	5,2%	6,3%	5,2%	4,9%	4,5%	3,5%	4,9%
- Amortissement	12,9%	12,9%	12,4%	11,9%	11,8%	11,9%	12,2%

Principaux indicateurs économiques et financiers (projections 2002)							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2002/2006
- Rachat FMI	4,6%	5,6%	5,2%	4,8%	3,6%	2,4%	4,3%
Allégement de la dette	0,0%	0,0%	1,1%	8,2%	8,8%	4,6%	4,5%
Déficit base caisse	-39,8%	-42,7%	-41,1%	-35,2%	-31,6%	-29,9%	-36,1%
Balance des paiements (% du PIB)							
Balance commerciale	-0,1%	1,4%	5,4%	4,8%	3,7%	2,0%	3,5%
Balance des services (nets)	-11,0%	-9,7%	-9,8%	-9,7%	-9,6%	-9,5%	-9,7%
Balance des revenus	-5,1%	-4,2%	-4,8%	-4,7%	-4,4%	-3,9%	-4,4%
- dont intérêts	-0,7%	-0,9%	-0,8%	-0,8%	-0,7%	-0,6%	-0,8%
Transferts publics	7,2%	5,7%	4,9%	4,6%	4,3%	4,1%	4,7%
Transferts privés	2,0%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%
Balance courante	-11,9%	-10,3%	-7,1%	-7,4%	-8,2%	-9,3%	-8,5%
Balance courante (hors transferts publics)	-14,2%	-10,9%	-7,6%	-7,9%	-8,6%	-9,7%	-8,9%
En pourcentage du PIB							
Secteur primaire	37,9%	41,5%	40,0%	39,5%	39,0%	38,8%	39,8%
Secteur secondaire	23,7%	21,1%	23,2%	23,3%	23,1%	22,9%	22,7%
Secteur tertiaire	31,8%	30,8%	30,0%	30,2%	30,5%	30,7%	30,4%
Droit et Taxes importation	6,6%	6,6%	6,8%	7,0%	7,3%	7,7%	7,1%
Vérification	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Importations	32,6%	33,3%	33,8%	34,3%	34,7%	35,1%	34,2%
Exportations	34,0%	34,1%	37,0%	37,0%	36,3%	35,4%	36,0%

Source : CSLP 2002-2006

Données du Secteur réel en volumes (projections 2002)						
Volumes de production (en milliers de tonnes)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Mil	722,0	776,4	815,3	856,0	898,8	943,8
Sorgho	533,0	625,4	656,6	689,5	724,0	760,1
Maïs	205,0	402,3	422,4	443,5	465,7	489,0
Riz	670,0	756,0	809,0	865,6	926,2	991,0
Coton	250,1	575,0	575,0	600,0	625,0	650,0
Arachide	166,0	174,6	192,0	201,0	210,0	220,0
Or (en tonne)	53,6	48,6	64,1	68,2	69,4	69,4

ANNEXE 3 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS ET REALISATIONS DU CSLP

Indicateurs UEMOA

Intitulé des Indicateurs et normes UEMOA	Objectifs CSLP 2002-2006	Réalisations		
		2002	2003	2004
Taux de croissance du PIB réel	6,7	4,3	7,4	2,2
Dont :				
Secteur primaire	7,3	-3,6	18,4	-4,7
Secteur secondaire	6,2	18,4	-8,6	2,7
Secteur tertiaire	5,9	1,1	7,6	7,5
Solde budgétaire de base sur PIB	-1,1%	-1,3	-0,2	-1,1
Solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB	-0,1%	0,1	1,1	-0,1
Taux d'investissement global	22,7	18,6	25,6	18,9
Taux d'investissement public	8,2	7,0	6,8	8,0
Taux d'épargne intérieure	17,4	18,5	20,0	14,0
Taux d'inflation <=3%	<3%	5,0	-1,3	-3,0
Pression fiscale >=17%	>=16,4%	14,7	14,5	14,3
Masse salariale en % des recettes Fiscales <=35%	<=35%	30,6	30,4	31,2
Solde courant de la balance des paiements/PIB <=-5%	<-8,5%	-4,3	-6,9	-6,4
Encours de la dette/PIB <=70%	<=68,6%	90,2	72,6	69,3

Source : CSLP/DNP/DNSI/BCEAO

Taux de réalisation des ressources PPTE en milliards FCFA et en %

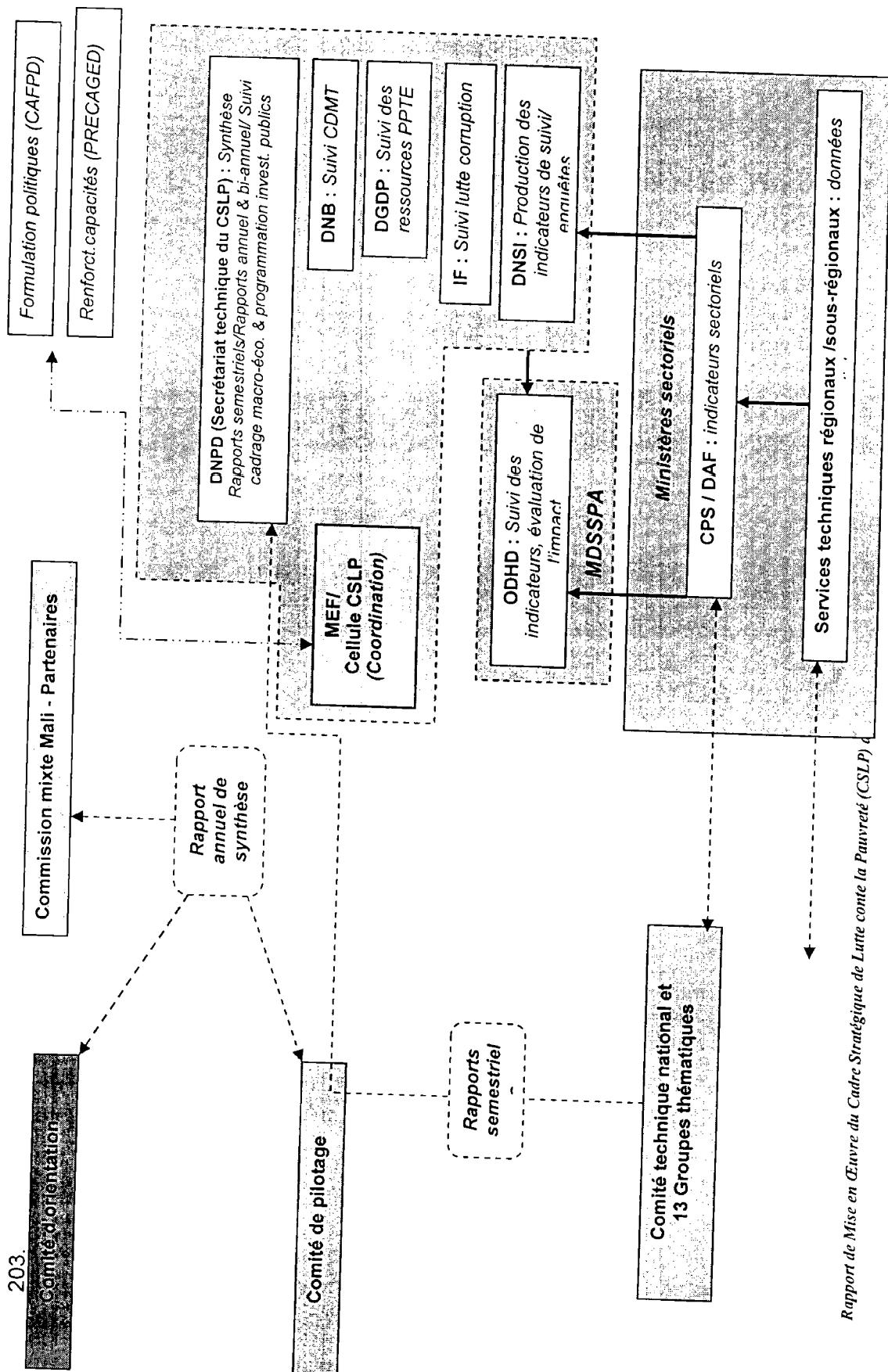
SECTEURS PRIORITAIRES/ ANNEES	2002			2003			2004		
	Objectif CSLP	Réal.	Ecart en %	Objectif CSLP	Réal.	Ecart en %	Objectif CSLP	Réal.	Ecart en %
Composante santé et population	4,6	3,6	-22%	3,3	0,5	-85%	3,6		
Composante éducation / alphabétisation	11,2	14,6	30%	11,2	7,1	-37%	11,8		
Composante emploi et formation professionnelle	1,5	1,1	-27%	0,5	0,6	20%	0,3		
Infrastructures de base pour le développement	0,9	1,7	85%	0,5	5,7	1040%	0,5		
Développement rural et ressources naturelles	2,9	3,3	14%	3,3	2,0	-39%	3,5		
AGR, solidarité et séc. sociale	3,1	0,8	-7%	3,8	0,1	-97%	3,8		
Environnement et cadre de vie	0,8	0	100%	1,9	0,3	-84%	1,9		
Gouvernance et institutions	-			-			-		
Culture/religion/paix et sécurité	-			-			-		
Mise en œuvre du CSLP, analyse et S&E de la pauvreté	0,3			0,3			0,3		
TOTAL	25,3	30,9	22%	24,5	19,0	-22%	24,7	29,6	20%

Source : Document du CSLP et TOFE

ANNEXE 4 : SCHEMA SIMPLIFIÉ DU DISPOSITIF DU SUIVI - EVALUATION DU CSLP

202.

203.



ANNEXE 5 : DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION DU CSLP

Rôles des principales structures techniques impliquées dans le suivi du CSLP

Structures	Rôles
Cellule CSLP	veiller à la coordination de toutes les activités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP ; veiller au renforcement des principales structures de l'administration, de la société civile et du secteur privé pour mener à bien le processus d'exécution, de suivi et d'évaluation du CSLP.
DNP	suivre l'exécution du plan d'actions à travers l'exécution des projets et programmes retenus dans le cadre de la réduction de la pauvreté ; suivre l'évolution du cadrage macro-économique et l'actualiser ; veiller à la cohérence entre les stratégies et interventions des partenaires et celles du CSLP ; produire et publier un <i>rapport de suivi annuel</i> avec bilan et recommandations pour faire évoluer le CSLP en cas de besoin ; produire un <i>rapport d'évaluation biannuel</i> dans un cadre de planification et de programmation triennale glissante ; contribuer au développement d'une capacité d'évaluation comme outil d'aide à la décision et instrument d'amélioration de l'efficacité du secteur public.
DNSI	s'assurer que le système d'information permette un guidage fin et régulier de la mise en œuvre du CSLP ; produire des données relatives au suivi des indicateurs de performance du CSLP ; exécuter les enquêtes légères ou de collecte de données passives nécessaires au suivi – évaluation du CSLP.
DNB	suivre l'exécution du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et du budget – programmes.
DGDP	suivre l'évolution des ressources issues de l'Initiative PPTE ; mobiliser des financements concessionnels pour la mise en œuvre du Plan d'Action du CSLP ; assurer la gestion de la dette intérieure et extérieure.
IF / MEF	suivre les aspects liés à la « lutte contre la corruption et la délinquance financière ».
DCI	appuyer les différentes structures dans la recherche et la mobilisation des financements extérieurs auprès des partenaires au développement.
CPS des ministères sectoriels	assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi – évaluation des projets et programmes initiés au niveau de leurs départements sectoriels respectifs.
ODHD	coordonner le volet suivi - évaluation du CSLP et assurer le suivi des indicateurs de performance ainsi que l'analyse des indicateurs d'impact de la lutte contre la pauvreté ; produire et diffuser les rapports sur le Développement Humain Durable (DHD), à partir des données produites par le système statistique national et d'autres sources d'informations.

ANNEXE 6 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

MACROECONOMIQUES DU MALI PIB "PLUS COMPARABLE"

INDICATEURS/ANNEES	2000	2001	2002	2003	2004*
INDICATEURS DE CONVERGENCE					
Premier rang					
Solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	-0,8	-0,6	-0,1	0,9	0,4
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	-0,7	5,2	5,0	-13	-4,3
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	92,3	84,2	81,1	69,9	70,0
Variation des arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement intérieurs (en mds FCFA)	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement extérieurs (en mds FCFA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Second rang					
Salaires et traitements en % des recettes fiscales	32,4	31,5	30,6	30,4	31,2
Dépenses en capital sur financement interne en % recettes fiscales	23,2	19,4	20,5	22,4	25,5
Recettes Fiscales sur PIB en %	11,9	12,3	13,4	14,2	15,2
COMPTE NATIONAUX					
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1891	2212	2286	2461	2699
PIB en volume (prix constant 85)	989	1106	1153	1239	1257
Taux de croissance du PIB en volume	-3,3	12,0	4,3	7,4	2,2
SITUATION MONETAIRE					
Avoirs extérieurs nets	167,7	198,1	271,6	400,4	468,0
Crédit intérieur	247,0	323,5	411,5	482,8	489,4
Masse monétaire	408,5	487,2	626,3	763,4	813,5
COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS					
Importations FOB	421,5	538,6	492,8	560,2	585,4
Exportations FOB	388,1	531,6	624,6	552,8	582,1
Bal. commerciale FOB-FOB	-33,4	-7,0	131,8	-7,4	-3,3
Balance courante	-181,2	-227,3	-103,7	-117	-138
Balance globale	70,8	28,0	96,3	92,6	33,9
Taux de couverture en %	92,1	98,7	126,8	98,7	99,4
Balance courante en % PIB	-9,6	-10,3	-4,3	-6,9	-6,4
DETTE EXTERIEURE					
Encours de la dette extérieure	1701,6	1767,0	1746,1	1646,7	1725,0
Service de la dette extérieure	51,0	60,4	60,8	63,5	63,2
Encours de la dette extérieure en % du PIB	92,3	84,2	90,2	72,6	70,2

Sources : DNPD/DNSI/CNPE

2004* = estimations

ANNEXE 7 : STRUCTURE DU PIB "PLUS COMPARABLE" 2000/2007

ORIGINE DU PIB	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PRIMAIRE								
dont informel	-10,4%	11,3%	-3,2%	19,5%	-4,1%	8,2%	5,5%	4,4%
AGRICULTURE	-10,4%	11,3%	-3,2%	19,5%	-4,1%	8,2%	5,5%	4,4%
dont informel	-19,8%	19,0%	-7,9%	32,8%	-10,7%	11,5%	9,6%	5,4%
ELEVAGE	-19,8%	19,0%	-7,9%	32,8%	-10,7%	11,5%	9,6%	5,4%
dont informel	3,6%	2,8%	3,1%	4,5%	7,3%	4,6%	-1,4%	3,0%
PECHE, FORET	3,6%	2,8%	3,1%	4,5%	7,3%	4,6%	-1,4%	3,0%
dont informel	2,5%	2,5%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
SECONDAIRE	2,5%	2,5%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%
dont informel	4,6%	20,3%	18,9%	-8,6%	2,7%	6,8%	15,2%	-11,3%
INDUSTRIES EXTRACTIVES	3,2%	-5,0%	16,9%	-4,6%	10,9%	5,9%	4,2%	-0,1%
dont informel	11,1%	85,1%	22,5%	-18,8%	-15,2%	15,5%	24,5%	-21,2%
INDUS. MANUFACTURIERES	2,9%	-1,4%	0,5%	-15,7%	53,0%	-0,6%	-0,8%	0,8%
dont informel	-2,2%	-14,1%	24,2%	-5,6%	19,0%	-3,9%	19,0%	-11,4%
ENERGIE	-1,2%	-16,7%	33,7%	-11,2%	8,9%	2,7%	10,2%	-5,3%
dont informel	21,7%	9,6%	15,1%	11,0%	11,6%	11,2%	1,4%	-1,1%
BTP	5,3%	6,9%	4,4%	4,4%	8,0%	10,3%	-0,1%	4,5%
dont informel	8,5%	7,3%	4,9%	4,0%	8,3%	10,0%	-0,2%	4,7%
TERTIAIRE GENERAL	-0,3%	8,4%	3,1%	8,0%	7,4%	6,4%	7,5%	3,5%
TERTIAIRE	2,8%	-0,4%	8,2%	8,3%	5,0%	8,6%	3,0%	
dont informel	2,7%	6,3%	-0,5%	8,3%	8,6%	5,8%	9,4%	4,0%
TRANSPORTS & TELECOM	4,9%	6,3%	-2,7%	10,6%	14,7%	16,1%	17,4%	13,6%
dont informel	5,1%	5,6%	-2,6%	11,4%	15,4%	17,1%	18,7%	14,3%
COMMERCE	3,7%	10,8%	-1,6%	9,2%	6,1%	1,2%	7,4%	-1,9%
dont informel	3,7%	10,8%	-1,6%	9,2%	6,1%	1,2%	7,4%	-1,9%
BANQUES ET ASSURANCES	4,8%	1,0%	0,3%	7,7%	10,7%	7,2%	4,0%	3,0%
dont informel	-0,2%	0,5%	3,3%	4,9%	7,8%	3,7%	4,1%	2,6%
AUTRES SERVICES	-0,6%	0,0%	2,8%	4,7%	7,5%	3,5%	3,6%	2,3%
SERVICES NON MARCHANDS	8,5%	3,7%	4,1%	3,5%	3,9%	7,9%	1,2%	3,6%
dont informel	22,5%	-0,3%	7,1%	-20,5%	-7,7%	3,2%	4,4%	4,9%
PISB	4,9%	1,1%	1,3%	7,8%	11,2%	8,6%	4,3%	4,3%
PIB au coût des facteurs	-1,8%	11,0%	3,5%	7,2%	1,6%	6,9%	8,3%	0,0%
dont informel	-5,1%	7,9%	-0,4%	13,1%	1,2%	7,1%	6,6%	3,8%
DTI et TVA intérieure	-20,3%	23,5%	14,5%	12,5%	8,8%	9,3%	10,2%	4,9%
PIB au prix du marché	-3,3%	11,9%	4,3%	7,6%	2,2%	7,1%	8,4%	0,5%
dont informel	-5,1%	7,9%	-0,4%	13,1%	1,2%	7,1%	6,6%	3,8%
CONSOMMATION FINALE	-0,3%	6,8%	-0,2%	7,2%	5,5%	3,0%	11,1%	-3,1%
MENAGES	0,2%	7,0%	-0,8%	4,7%	4,9%	1,9%	13,6%	-4,5%
ADMINISTRATIONS	-2,8%	5,6%	2,4%	18,5%	7,8%	7,1%	1,6%	2,8%
FORM. BRUTE DE CAPITAL	-33,5%	91,0%	-22,3%	55,7%	-32,8%	46,9%	-4,6%	-0,2%
FBCF	2,6%	14,8%	0,3%	7,0%	7,9%	8,8%	-1,2%	4,4%
Privee	8,9%	5,4%	1,6%	2,5%	4,6%	7,6%	-2,7%	3,7%
Publique	-7,6%	32,5%	-1,6%	14,0%	12,5%	10,2%	0,7%	5,2%
VARIATION DE STOCKS	-	-	-	-	-	-	-	-
EXPORTATIONS	869,6%	144,8%	201,9%	325,0%	183,8%	135,6%	-55,3%	147,5%
IMPORTATIONS	6,5%	14,1%	20,3%	-6,8%	14,4%	0,3%	5,1%	6,0%
	-2,5%	28,3%	-8,3%	13,1%	-1,5%	6,7%	4,0%	-4,5%

(Source : DNSI)

ANNEXE 8 : LISTE RESTREINTE INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP

N°	Indicateurs par secteur/Années	Objectifs du CSLP (2006)	2002	2003	2004	Structure responsable
UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET REDISTRIBUÉE						
Croissance accélérée soutenue						
1	Taux de croissance réelle du PIB	6,7%	4,3%	7,4%	2,2 %	DNP/DNSI
2	Taux d'investissement global	22,7%	18,8%	26,03%	19,48 %	DNP/DNSI
Stabilité financière						
3	Solde budgétaire de base sur PIB nominal	-0,1%	0,1%	1,0%	0,1%	DNP/DNSI
4	Taux d'inflation annuel	<3%	5%	-1,3%	-3,1%	DNP/DNSI
5	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	<=-8,5%	-4,2%	-9,4%	-5,7%	DNP/DNSI
6	Taux de pression fiscale (norme ≥ 17)	$\geq 16,4\%$	13,4%	15,2%	15,4%	DNP/DNSI
7	Ratio Service de la dette sur recettes d'exportation	15,3%	14,0%	14,0%	10,0%	DNP/DNSI
8	Incidence de la pauvreté monétaire (Proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil)	47,5 %	68,3 %	-	-	DNSI
9	Incidence de la pauvreté de conditions de vie (ou pauvreté de masse)	63,8 %	-	-	-	DNSI
10	Pourcentage des dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté	61,18 %	57,78 %	58,75 %	DNB	DNSI
11	Indice de Gini (inégalité des revenus et consommation)	40,0 %	40,0 %	40,0 %	40,0 %	DNSI
DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA PARTICIPATION						
Gouvernance et participation						
12	Taux de participation aux élections nationales et locales	30,90	-	-	43,07	MATCL
13	Pourcentage des ressources des programmes de développement utilisées par la société Civile					
14	Nombre d'enfants enregistrés à la naissance	246 277				MATCL
15	Pourcentage des ressources financières effectivement transférées aux collectivités décentralisées					

N°	Indicateurs par secteur/Années	Objectifs du CSLP (2006)	2002	2003	2004	Structure responsable
16	Pourcentage des ressources financières transférées des administrations centrales aux services déconcentrés		-		29,41 %	DNB
17	Lutte contre la corruption					
17	Perception du degré de corruption de l'Administration		13 %	30 %		DNSI
Renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice						
18	Nombre de juges par habitant		1 pour 32 324 hbt	1 pour 29 837 hbt		
DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE						
Santé et démographie						
19	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)		229,1	229,1	229,1	DNSI/ CSP Santé
20	Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an		74 %	79 %	85 %	CSP Santé
21	Taux de mortalité maternelle		582	-	-	CSP Santé
22	Taux d'accouchement assistés % de population vivant dans un rayon de 5 Km d'un centre de santé fonctionnel		40,45 % 44,00 %	42,00 % 46,00 %	46,00 % 47,00 %	CSP Santé
23	Nombre moyen de consultations prénatales par femme	2,49	-	1,98	2,10	CSP Santé
Taux de couverture CPN						
24	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale		54,35 % 38,3 %	59,00 % -	69,00 %	CSP Santé
25	Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans		1,9 %	1,9 %	1,9 %	CPS/Santé (EDS)
26	Part du budget de la santé dans le budget de l'Etat		10,7 %	10,23 %	11,09 %	DAF/Santé
27	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de médicaments et de vaccins		94,30 %	98,11 %	100,00 %	DNB/DAF Santé
Education						
28	Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle		64,34 % 53,70 %	67,00 % 56,40 %	70,50 % 59,90 %	CPS Education
	Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle des filles					

N°	Indicateurs par secteur/Années	Objectifs du CSLP (2006)	2002	2003	2004	Structure responsable
29	Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus		21,3 %	24,0 %		DNSI
30	Part du budget de l'Education dans le budget d'Etat		29,00 %	29,60 %	29,15 %	DNB
31	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de matériels didactiques	99,56 %	99,74 %	99,54 %	DNB/CPS Education	DNB/CPS Education
32	Ration élèves/maître au 1 ^{er} cycle (public)		72,1	67	57	CPS Education
33	Pourcentage des redoublants au 1 ^{er} cycle	20,00 %	19,80 %	19,00 %	CPS Education	CPS Education
34	Eau potable					
	Pourcentage de villages bénéficiaires d'eau moins 1 point d'eau potable		81,6 %	81,4 %	83,04 %	CPS MMEE
	Participation des femmes					
35	Proportion de femmes bénéficiant de micro-crédit			7,5 %	9,1 %	CAS/SFD
	Emploi					
36	Taux de chômage					
	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET SECTEURS PRODUKTIFS		4,9 %	7,1 %	9,0 %	DNSI/OEF
	Production agricole, alimentation et nutrition					
37	Production céréalière totale (en milliers de tonnes)	2.583.816	3.380.885	2.977.937	CPS Agriculture	
38	Superficies (ha) aménagées en maîtrise totale de l'eau	5.157	7.048	8.498	CPS Agriculture	
39	Production de coton fibre (tonnes)	111.918	85.173	111.284	CPS Agriculture	
	Gestion des ressources naturelles					
40	Superficies reboisées (ha)	2830,73	2473,11	4068,75	STP/CIGQE	
	Transport/communication/énergie					
41	Nombre de Km de routes en terre construites (entretenues)	5976	5550	5834	CPS MET	
42	Nombre de Km de routes bitumées construites (entretenues)	3024	2950	3307	CPS MET	
43	Taux d'exécution du BSI (financement intérieur) alloué à l'entretien routier	100,42 %	98,41 %	100,00 %	CPS MET	
44	Nombre de villages branchés sur un réseau téléphonique				MCNT	
45	Taux d'électrification	12,0 %	13,0 %	14,13 %	CPS MMEE	
	Industrie et Commerce					

N°	Indicateurs par secteur/Années	Objectifs du CSLP (2006)	2002	2003	2004	Structure responsable
46	Taux de transformation interne du coton				0,8 %	DNI

ANNEXE 9: INDICATEURS DE TELECOMMUNICATION

Indicateurs	Valeurs en 2002		Valeurs en 2003		Valeurs en 2004	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Indicateurs d'activités :						
Total du parc téléphonique dont :						
SOTELMA – MALITEL	100 000	106 603	300 000	314 926	659 595	391 241
Ikatel	100 000	106 603	-	131 595	309 595	145 448
Nombre de localités équipées en téléphone ¹	-	-	100 000	183 331	300 000	245 793
Nombre de PSI ²	-	243	-	246	-	253
Nombre d'utilisateurs de services Internet	-	14	-	20	-	20
Nombre de Cyber espaces LS ³	-	41 560	-	50 000	-	50 000
Nombre de Cyber espaces RTC ⁴	-	79	-	79	-	79
Indicateurs de résultats :						
Taux d'automatisation de l'ensemble du réseau (en %)	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de numérisation des centraux téléphoniques (en %)	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de numérisation des équipements de transmission	100%	90%	100%	90%	100%	100%
Part des secteurs de transport et de télécommunications dans le PIB (en %)	-	4,2	-	4,5% ⁵	-	4,9 ⁶
Tarifs de communications (Taxe de Base)	85 FCFA	85 FCFA	85 FCFA	85 FCFA	75 FCFA	75 FCFA
Indicateurs d'impact :						
Densité téléphonique totale (pour 100 habitants)	1,0	1,02	2,62	2,81	5,64	3,37
Densité téléphonique en zones rurales (pour 100 habitants)	-	0,07	-	0,07	-	0,07
Densité téléphonique en zones urbaines (pour 100 habitants)	-	3,20	-	9,20	-	11,07

Source : CPS/MCMT

¹ dont 200 chefs-lieux de Communes

² Prestataire de services Internet

³ Ligne spécialisée

⁴ Réseau téléphonique commuté

⁵ Les données sont des estimations

⁶ Les données sont des estimations.

ANNEXE 10 : EVOLUTION DE LA LOI DE FINANCES VENTILATION DES RECETTES PAR BUDGET (EN MILLIARDS DE FCFA)

Libellés	2003	2004	2005	2005/2004 (en%)
Budget National	417,527	458,304	510,511	11,39
Budgets Annexes Comptes et Fonds Spéciaux	4,794	3,874	4,552	17,52
Budgets Régionaux	0,234	-	-	-
Budget Spécial d'Investissement	229,471	237,125	232,539	-1,93
Total	652,026	699,302	747,602	6,91

(Source: DNB)

Ventilation par type de budget des dépenses (En milliards de FCFA)

Libellés	2003	2004	2005	Variation en % 2005/2004
Budget National	422,926	460,818	499,088	8,30%
Budgets Annexes Comptes et Fonds Spéciaux	4,794	3,874	4,552	17,52%
Budgets Régionaux	10,607	14,194	14,993	5,63%
Budget Spécial d'Investissement	294,197	308,313	317,598	3,01%
Total	732,524	787,198	836,231	6,23%

(Source: DNB)

Ventilation par nature de dépenses (En milliards de francs CFA)

Code Economiques	LFR 2003	LFR 2004	LFR 2005	EVOLUTION 2005/2004
Personnel	100,029	111,140	123,438	11,07%
Personnel PPTE	5,591	10,884	16,752	53,91%
Matériel	37,525	44,511	50,368	13,16%
Matériel PPTE	0,731	-	0,240	-
Déplacement	22,100	23,705	26,477	11,69%
Communication-énergie	20,503	25,500	28,244	10,76%
Autres dépenses + Transferts et Subventions	90,011	97,714	122,549	25,42%
Transferts et Subventions PPTE	7,176	10,856	6,492	-40,20%
Dépenses Electorales	1,000	6,868	3,187	-50,60%
Bourses	5,640	5,640	5,640	0,00%
Budgets Annexes	4,794	3,874	4,552	17,52%
Liquidation Passif Régulier + Pertes aux changes	2,240	2,440	2,270	-6,97%
Equipement-investissement	83,000	108,836	109,763	0,85%
Equipement-investissement PPTE	21,224	7,857	7,734	-1,57%
Restructuration Entreprises Publiques	20,000	11,000	0,000	-100,00%
Principal-Intérêt de la Dette	76,489	76,248	83,286	9,23%
BSI (financement extérieur)	219,471	227,125	232,539	2,38%
Apurement du Passif	15,000	13,000	12,700	-2,13%
Total	732,524	787,198	836,231	6,23%

(Source: DNB)

Principaux ratios sectoriels par rapport aux charges récurrentes

DESIGNATION	2003	2004	2005
Education Nationale	30,57	30,06	30,31
Santé (sans les autres secteurs sociaux)	10,07	10,65	10,15
Secteurs Sociaux (sans la Santé et l'Education)	6,85	8,39	8,72
Développement Rural et Environnement	4,57	4,74	5,15
Equipement - Transport – Urbanisme et Communication	3,60	3,92	3,85
Forces Armées et Sécurité	16,90	16,66	16,45
Mine, Hydraulique et Industrie	1,41	1,47	1,54
Pouvoirs Publics et Administration	19,59	19,74	20,19
Dotations Non Réparties	6,44	4,37	3,64
Total	100	100	100

(Source: DNB)

Ratios par rapport à l'ensemble du budget (y compris le financement extérieur du Budget Spécial d'Investissement)

DESIGNATION	2003	2004	2005
Education Nationale	13,91	15,13	15,07
Santé (sans les autres secteurs sociaux)	7,06	6,79	6,68
Secteurs Sociaux (sans la santé et l'éducation)	3,65	5,30	5,81
Développement Rural et Environnement	15,53	15,10	15,28
Equipement - Transport – Urbanisme et Communication	14,58	14,27	12,24
Forces Armées et Sécurité	6,59	7,03	7,40
Principal et Intérêt de la Dette	10,37	9,68	9,76
Mine, Hydraulique et Industrie	3,60	3,54	5,26
Pouvoirs Publics et Administration	10,94	11,56	12,89
Dotations Non réparties	13,77	11,60	9,61
Total	100,00	100,00	100,00

(Source: DNB)

ANNEXE 11 : GENRE

Genre et Instances de décision :

Période	Poste/structure	Femme	Homme	Total
2^{ème} République				
1990 (3 ^{ème} Législature)	Député	5	77	82
	Maire	0	19	19
	1 ^{er} Ministre	0	1	1
	Ministre	1	21	22
	Directeur de Cabinet	0	22	22
	Chef de Cabinet	1	20	21
	Gouverneur	0	9	9
	Commandant	0	46	46
1991-1992 (CTSP)	CTSP (bureau Exécutif)	1	25	26
	Délégation Spéciale	2	17	19
	1 ^{er} Ministre	0	1	1
	Ministre	3	15	18
	Directeur de Cabinet	0	18	18
	Chef de Cabinet	0	18	18
	Gouverneur	1	8	9
	Commandant	0	46	46
3 ème République				
1992-1997(1 ^{ère} Législature)	Député	3	113	116
	Maire Com. Urbaine	0	19	19
	Maire Com. Rurale	5	677	682
	1 ^{er} Ministre	0	1	1
	Ministre	6	16	22
	Directeur de cabinet/ Secrétaire Général	1	22	23
	Chef de Cabinet	2	18	20
	Haut- Commissaire	0	9	9
	Délégué du GRM	0	46	46
	Cour constitutionnelle	2	7	9
	Membre CESC	3	47	50
	Cour Suprême			
	APCAM			
	CCIM			
	Médiateur République	0	1	1
1997-2002(2 ^{ème} Législature)	Député	18	129	147
	Maire Com Urbaine	0	19	19
	Maire Com Rurale	5	677	682
	Conseiller Communal	424	10116	10540
	1 ^{er} Ministre	0	1	1
	Ministre	4	16	20
	Médiateur République	1	0	0
	Secrétaire Général	0	20	20
	Chef de Cabinet	2	18	20
	Haut Commissaire	0	9	9
	Délégué du GRM/cercle	0	49	49
	Cour constitutionnelle	3	6	9

Période	Poste/structure	Femme	Homme	Total
	Membre CESC	3	44	47
	Haut CCT	6	63	69
	APCAM	1	30	31
	CCIM	13	227	240
A partir de juin 2002 (3 ^e Législature)	Député	15	132	147
	Maire Com Urbaine	0	19	19
	Maire Com Rurale	5	677	682
	Conseiller Communal	424	692	1116
	1 ^{er} Ministre	0	1	1
	Ministre	4	20	24
	Médiateur République	1	0	1
	Secrétaire Général	0	28	28
	Chef de Cabinet	4	20	24
	Haut Commissaire	0	9	9
	Préfet	1	48	49
	Cour constitutionnelle	3	6	9
	CESC	3	44	47
	Haut CCT	6	63	69
	APCAM	1	30	31
	CCIM	13	227	240
A partir de juillet 2004	Ministre	5	22	27
	Secrétaire Général	0	27	27
	Chef de Cabinet	3	25	28
	Conseiller Technique	19	121	140
	Chargé de Mission	14	69	83
	Attaché de Cabinet	2	26	28
	DAF	2	26	28

Sources : DNSI (Le Mali en chiffres 1997-2001 et la Base de données CNDIFE, Femme / Vie Publique 2002)

ANNEXE 12 : SANTE

Nombre de CSCOM par région en 2002, 2003 et en 2004

Régions	Niveau atteint en fin 2002	Niveau atteint en fin 2003	Niveau atteint en fin 2004
Kayes	89	94	97
Koulakoro	82	85	85
Sikasso	136	141	141
Ségou	106	123	125
Mopti	83	94	94
Tombouctou	25	31	31
GAO	31	37	39
Kidal	5	5	8
Bamako	48	50	50
Total	605	660	670

Source : Rapport du groupe Santé

Taux d'enfants <12 mois complètement vaccinés au DTCP3 en 2002, 2003 et en 2004

Régions	Niveau atteint En fin 2002	Niveau atteint en fin 2003	Niveau atteint en fin 2004
Kayes	47	59	68
Koulakoro	63	72	71
Sikasso	91	91	85
Ségou	60	86	76
Mopti	71	80	70
Tombouctou	38	42	32
Gao	70	48	53
Kidal	56	18	17
Bamako	91	109	83
Total Mali	74	79	72

Source : Rapport du groupe thématique Santé

ANNEXE 14 : ELEVAGE

Exportations Contrôlées par espèces (nombre de têtes)

Espèces/années	2001	2002	2003	2004
Bovins	226 819	106 792	93 011	
Ovins-Caprins	425 209	252 395	165 279	
Camelins	2 704	2 433	3 533	
Volailles	783 086	333 789	18 082	
Oiseaux Sauvages	687 038	257 434	170 997	
Asins	96	71	746	
Reptiles	32 176	34 333	8 188	

Source: DGRC, 2003

Exportations Contrôlées de viandes (en Kg)

Produits/années	2002	2003	2004
Viandes fraîches	62 089	57 722	

Source: DGRC, 2003

Exportations Contrôlées de Cuire et Peaux (en Kg)

Peaux Espèces/année	2001	2002	2003	2004
Cuir bovin	348 310	1 947 000	2 436 600	
Peaux Ovins Caprins	782 527	1 888 000	2 120 266	
Peaux de Reptiles	2 300	10 000	3 185	

Source: DGRC, 2003

ANNEXE 15 : SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), mai 2002 ;
- 2) Système de suivi – évaluation de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), version préliminaire du 18 novembre 2002 ;
- 3) Premier Rapport de suivi-évaluation du CSLP ;
- 4) Rapport sur la Situation Economique & Sociale du Mali en 2003 - Perspectives 2004 ;
- 5) Rapports validés des Groupes Thématiques de travail du CSLP ;
- 6) Budget d'Etat, exercices 2002, 2003 et 2004 ;
- 7) Rapport du Budget – Programmes 2004 (Tomes I et II) ;
- 8) Cadre d'Appui Stratégique (CAS) de la Banque Mondiale, (provisoire), mars 2003 ;
- 9) Rapport 2002 sur le Partenariat Mali – Banque Mondiale ;
- 10) Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003 du PNUD ;
- 11) Rapport du programme pluriannuel de convergence (UEMOA), de stabilité, de croissance et de solidarité 2005-2007 du Mali ;
- 12) Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National 2003 – 2007 Mali – Union Européenne, rapport provisoire de 2002 ;
- 13) Aide – mémoire de la mission d'évaluation ex – post par le FMI des résultats obtenus dans le cadre des programmes FASR/FRPC, novembre 2004 ;
- 14) Aides – mémoire des missions conjointes de suivi du PISE de février et juillet 2003 ;
- 15) CDI : Programme de Développement Institutionnel (PDI), rapport provisoire, janvier 2003 ;
- 16) DNP : Rapports d'Exécution du Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2002 et 2003 ;
- 17) DNB : Rapport d'exécution des dépenses sur ressources internes du Budget d'Etat, exercices 2002 et 2003 (à mi – parcours) ;
- 18) CPS/Education : Annuaire Statistique.